



UN Development Programme  
Mali - Bamako

Award ID: 00049036  
Award Title: RC SC ou future CC  
Start Year: 2008  
End Year: 2011

Implementing Partner  
(Executing Agency): National Execution

Responsible Party  
(Implementing Agent): MLI-National Execution

Revision Type: General Revision 3

Budget (US\$) as of Last Revision on 04-August-2008		
Donor	Fund	Amount
UNDP	04000 TRAC (Lines 1.1.1 and 1.1.2)	1,500,000.00
Total Budget ( 2008 and Beyond )		1,500,000.00
Total Expenditure ( 2007 and Prior )		0.00
Award Total		1,500,000.00
Unprogrammed/Unfunded		0.00

Brief Description:

Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques, la Section des Comptes dispose actuellement d'un effectif trop limité et qui de surcroît, ne dispose pas des compétences adéquates pour accomplir efficacement ses travaux. Aussi, souffre-t-elle d'un manque de visibilité malgré son rôle déterminant dans la promotion d'une gouvernance économique et plus spécifiquement dans l'assainissement de la gestion des finances publiques. La mise en œuvre de ce présent projet permettra un renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Section des Comptes, et de favoriser sa transformation en Cour des Comptes., afin qu'elle puisse constituer de vraies « sentinelles de la transparence ». Par ailleurs, le manuel de procédures de l'UEMOA, après adaptation, permettra de standardiser les travaux et de respecter les engagements sous régionaux. Le projet favorisera l'amélioration de la communication et la diffusion des résultats des travaux de la Section des Comptes à travers la production de rapports annuels d'activité et la création d'un site Web. La coopération sera renforcée à travers les appuis et les échanges mis en place avec d'autres juridictions financières. Un accent particulier sera mis sur des actions d'information, de sensibilisation des citoyens et de plaidoyer auprès des décideurs en vue de la création de la Cour

Agreed by: MAECI/DCI  
Agreed by: MCRI  
Agreed by: Cour Suprême  
Agreed by: PNUD

*M. Nane*

*[Handwritten signature]*



01 SEPT 2008



DOCUMENT DE PROJET

**RENFORCEMENT DE LA SECTION DES COMPTES  
OU DE LA FUTURE COUR DES COMPTES**

**Juillet 2008**

VERSION FINALE

## SOMMAIRE

DOCUMENT DE PROJET .....	3
Partie I. ANALYSE DE LA SITUATION .....	5
Partie II. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA PHASE PRECEDENTE.....	8
Partie III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE .....	9
Partie IV. BUDGET .....	10
Partie V. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT .....	13
Partie VI. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES DETAILLE .....	14
Partie VII. ARRANGEMENTS DE GESTION .....	21
Partie VIII. CADRE DE SUIVI EVALUATION.....	23
PARTIE XII. CONTEXTE LEGAL.....	27
Partie IX. LISTE DES ANNEXES.....	27
1. Plan de travail (AWP) 2008	
2. Matrice des risques potentiels	
3. Budget détaillé sur la durée du projet (04)	
4. Termes de référence du Coordinateur et de l'Assistant Administratif et Financier	
5. Termes de référence de l'étude sur « Organisation du MCRI »	

---

# DOCUMENT DE PROJET

## PNUD- Gouvernement

Pays: MALI

<b>Titre du Projet :</b>	Projet d'Accompagnement et de Renforcement de la Section des Comptes ou de la future Cour des Comptes.
<b>Période</b>	<b>2008-2011</b>
<b>Effet CSCR 2007-2011 auquel concourt le Projet</b>	<p>Le Gouvernement du Mali a adopté, en avril 2005, un Plan d'Action Gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la Gestion des Finances Publiques. Ce plan est en cohérence et en adéquation avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). En effet, il s'inscrit bien dans l'axe « Consolidation de la réforme des administrations publiques ».</p> <p><i>Promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques.</i></p> <p><i>Consolidation de la réforme des administrations publiques / Renforcement des capacités de la Société Civile/ Renforcement des Initiatives d'intégration régionale et sous régionale/ Intégration au système commercial multilatéral</i></p>
<b>Effets PNUAD auquel concourt le Projet :</b>	<p>Les effets PNUAD auxquels le projet concourt sont : <b>1.</b> Les droits humains sont mieux connus et respectés dans le cadre d'une Gouvernance Démocratique et d'un Etat de droit renforcés à travers une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques. <b>2.</b> Les capacités de l'Etat, des Collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du Secteur privé en planification, formulation de politiques, mise en œuvre et suivi – évaluation des programmes de développement sont renforcées »</p> <p>Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et des libertés publiques. Sa mise en œuvre permettra de rendre plus efficace la Section des Comptes à travers le renforcement de ses capacités institutionnelles et opérationnelles, l'amélioration de sa visibilité et son érection en Cour des Comptes.</p> <p><i>Ainsi, le projet concourt aux effets CPAP suivants : 1. Les capacités des Institutions à promouvoir et faire respecter les droits sont renforcées. 2. Les initiatives nationales, régionales et sous - régionales d'intégration socio-économique et politique dans le cadre de l'UEMOA, la CEDEAO, et du NEPAD sont renforcées 3. Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées pour améliorer l'efficacité des programmes nationaux ayant un fort impact sur l'atteinte des OMD</i></p>
<b>Effets CPAP PNUD, FNUAP, PAM, UNICEF auquel concourt le projet :</b>	
<b>Produits attendus</b>	Les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Section des comptes sont renforcées. <b>La Section des Comptes est érigée en Cour des Comptes.</b>
<b>Partenaire d'exécution :</b>	<b>MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS (MCRI)</b>
<b>Parties responsables :</b>	<b>PNUD, MAECI/DCI, SECTION DES COMPTES</b>
<b>Stratégie de partenariat</b>	La stratégie du projet repose sur le principe d'harmonisation de l'approche avec les documents Cadre de coopération du Système des Nations Unies au Mali (2008-2012), lui-même inspiré du document cadre de référence en matière de politique et de développement national. A ce titre, le projet s'inscrit en droite ligne du plan d'action adopté par le Gouvernement du Mali en avril 2005, et relatif à l'amélioration et la modernisation de la Gestion des Finances Publiques. Ce plan est en cohérence et en adéquation avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), dans ses axes d'intervention « Consolidation de la réforme des administrations

publiques » et « la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques » Ces axes du CSCRP constitueront la référence du PNUAD 2008 - 2012 pour ses résultats n°1 et 2.

C'est donc autour d'un ensemble cohérent qu'est bâti le présent projet dont la mise en œuvre tiendra évidemment compte, à la fois de tous les acteurs directs dans la Gestion des Finances Publiques, et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intéressés par l'assainissement des Finances Publiques et spécifiquement par la création d'une Cour des Comptes, notamment la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Aussi, dans le souci d'assurer au projet l'attention requise de la part du gouvernement et le plaidoyer nécessaire dont il a besoin auprès des autorités maliennes, en vue de l'érection de la Section des Comptes en Cour des Comptes, il a été décidé suite à une série de concertation de placer l'ancrage institutionnel du projet au sein du Ministère chargé des Relations avec les Institutions, dont le mandat est le suivi et la gestion des relations entre le gouvernement et les Institutions.

#### Brève description

Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques, la Section des Comptes dispose actuellement d'un effectif trop limité et qui de surcroît, ne dispose pas des compétences adéquates pour accomplir efficacement ses travaux. Aussi, souffre-t-elle d'un manque de visibilité malgré son rôle déterminant dans la promotion d'une gouvernance économique et plus spécifiquement dans l'assainissement de la gestion des finances publiques. La mise en œuvre de ce présent projet permettra un renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Section des Comptes, et de favoriser sa transformation en Cour des Comptes., afin qu'elle puisse constituer de vraies « sentinelles de la transparence ». Par ailleurs, le manuel de procédures de l'UEMOA, après adaptation, permettra de standardiser les travaux et de respecter les engagements sous régionaux. Le projet favorisera l'amélioration de la communication et la diffusion des résultats des travaux de la Section des Comptes à travers la production de rapports annuels d'activité et la création d'un site Web. La coopération sera renforcée à travers les appuis et les échanges mis en place avec d'autres juridictions financières. Un accent particulier sera mis sur des actions d'information, de sensibilisation des citoyens et de plaidoyer auprès des décideurs en vue de la création de la Cour

Période du Programme: 2008-2011

Domaines clés d'intervention (Plan Stratégique):

Identification Atlas : 00049036

Date de démarrage : Août 2008

Date de clôture : Décembre 2011

Réunion CLAP 8 juillet 2008

Arrangements de gestion \_\_\_\_\_

2008 AWP budget: 276 241 USD  
124 308 450 F CFA

Contribution du PNUD :

Ressources TRAC : 1 500 000 USD  
675 000 000 F CFA

Gouvernement :

Autres partenaires :

Accepté par le partenaire de mise en oeuvre: Ministère Chargée des Relation avec les Institutions

---

Accepté par la Cour Suprême

---

Accepté par le PNUD :

---

Accepté par le MAECI/DCI

---

## **A- Contexte général**

La situation économique globale du Mali a connu, ces cinq dernières années, une évolution quelque peu contrastée, eu égard aux objectifs de la première génération du CSLP. Des progrès ont cependant été notés dans les domaines aussi variés que la santé, l'agriculture, l'éducation, la démocratie. Un peu moins de deux décennies d'exercice démocratique, ont notamment permis des avancées significatives en matière de bonne gouvernance.

Cependant, « *le défi que le Mali doit relever pour réduire la pauvreté est d'abord celui de la création des richesses à travers une croissance forte et soutenue* ». <sup>(1)</sup> La bonne gouvernance économique, incluant une transparence dans la gestion financière, est une condition essentielle pour la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Dans ce domaine, on peut relever un ensemble de mesures et de décisions, comme la création de nouvelles structures, telles les pôles économiques et financiers au Ministère de la Justice, la Cellule d'Appui aux Structures de Contrôle de l'Administration (novembre 2000), le Bureau du Vérificateur Général (2003) ou encore l'adoption, en avril 2005, d'un Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) dont l'animation et la coordination ont été confiées à un secrétariat technique dénommé Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (CARFIP).

Toutefois, à l'instar de la plupart des nouvelles démocraties, des efforts substantiels restent encore à accomplir pour consolider la démocratie et plus particulièrement la gouvernance économique.

C'est le sens de la déclaration de Politique Générale, exprimée en ces termes par le Premier Ministre en 2007 : « *La qualité de la Gouvernance est gage de succès des politiques et programmes de développement. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des structures de contrôle, particulièrement la Section des Comptes de la Cour Suprême, le Contrôle Général des Services Publics et l'Inspection des Finances* ».

La problématique de l'efficacité de l'aide étant partie intégrante de la problématique de l'efficacité et de la transparence de la gestion des finances publiques, il est utile de rappeler que le PAGAM/GFP est perçu comme l'expression du consensus important du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers sur la nécessité d'engager et de soutenir des réformes institutionnelles profondes devant contribuer à l'amélioration rapide de la gouvernance économique et financière.

S'il est établi que des efforts ont été faits, il n'en demeure pas moins que la faiblesse des structures de contrôle et des systèmes de responsabilité ainsi que la quasi absence de sanctions, à l'issue des missions de contrôle, demeurent encore un défi majeur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et la délinquance financière, faiblesse ressentie comme une grave insuffisance par les citoyens maliens.

## **B- Problèmes à résoudre**

La revue du cadre de coopération Mali - PNUD (1998-2002) ainsi que l'évaluation du cadre de Résultats Stratégiques, avaient mis en évidence le bas niveau de performance des institutions démocratiques. En réponse à cette préoccupation, le Gouvernement du Mali, avec l'appui du PNUD, a mis en place le Projet d'Appui au Processus et aux Institutions Démocratiques (APID), pour la période 2004-2007, avec quatre composantes : l'Assemblée Nationale, le Haut Conseil des Collectivités Locales, l'Etat Civil et la Section des Comptes de la Cour Suprême.

Concernant la composante « Section des Comptes de la Cour Suprême », l'appui s'est largement inspiré du rapport du consultant de l'Union Européenne sur l'audit institutionnel de la Section des Comptes effectué en mai 2002 et poursuivi en 2005.

Des résultats significatifs ont ainsi été atteints, notamment avec la réalisation de différentes formations et rencontres de haut niveau et, surtout, l'élaboration grâce à l'appui de la Coopération Suédoise, d'un projet de loi organique modifiée relatif au fonctionnement de la Cour Suprême, et d'un projet de statut des magistrats financiers. Ces documents, validés et approuvés en 2006, attendent d'être adoptés par le Gouvernement.

---

<sup>1</sup> Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007- 2011).

Il faut, à cet égard, rappeler que la dernière revue tripartite, tenue en juillet 2007, a réaffirmé la pertinence et l'importance de l'appui à la Section des Comptes et en a recommandé la poursuite dans les meilleurs délais.

## 1. Des compétences particulièrement étendues

Il importe en premier lieu de relever que l'origine de la Section des Comptes est très lointaine puisqu'elle existait déjà dans la constitution de la République du Soudan (Loi n° 59/16 du 23 janvier 1959).

Régie actuellement par l'article 83 de la Constitution du 25 février 1992 et par la Loi organique n° 96/071 du 16 décembre 1996, la Section des comptes de la Cour Suprême a une compétence générale et exclusive en matière de contrôle et de jugement des comptes des comptables publics et de fait. Elle a en charge, par ailleurs, d'examiner l'exécution des lois de finances, de produire un rapport et une déclaration générale de conformité au Parlement sur les lois de règlement que l'Exécutif soumet à son vote. Elle a, en outre, la compétence générale de réaliser les différents types d'audit du secteur public, intégrant les aspects liés à la vérification comptable et au contrôle de la régularité, et ceux portant sur l'appréciation de la qualité de la gestion avec notamment une analyse de l'utilisation efficace et efficiente des moyens alloués.

Enfin, et cela est essentiel, la Section des Comptes est la seule structure de contrôle à disposer d'un **pouvoir propre de sanction** qui lui permet ainsi de sanctionner, de sa propre autorité, les auteurs de « fautes de gestion », comme les gestionnaires de fait. Il faut ainsi relever que **son indépendance** est garantie à la fois :

- par son « *appartenance* » à la Constitution, au sens de la Déclaration de Lima (1977) de l'INTOSAI (2) ;
- par le statut d'*inamovibilité* de ses membres, protégés ainsi des pressions extérieures ;
- par le fait que *ses décisions sont prises collégalement*, après délibération des magistrats, procédure qui en garantit la neutralité.

Au cours des dernières années, son portefeuille d'activités s'est encore accru.

- Le nouveau Code des collectivités territoriales (3) a encore élargi le champ des compétences de la Section des Comptes, puisqu'elle a désormais en charge le contrôle budgétaire des collectivités territoriales, charge qui correspond à la demande potentielle de plus de sept cents communes.

- En outre, depuis 2000, les subventions de l'Etat aux partis politiques sont conditionnées à l'audit, par la Section des Comptes, des états financiers des partis concernés (4).

- Par ailleurs, depuis quelques années, à la demande du Gouvernement, les partenaires techniques et financiers sollicitent de plus en plus souvent la Section des Comptes à l'effet de procéder à l'audit de projets de développement.

Au total, les dispositions de la loi organique de 1996 sur la Cour Suprême attestent que la Section des comptes dispose bien, au sens des normes internationales : **i)** d'une base juridique stable, solide et applicable, et **ii)** d'une indépendance fonctionnelle, organisationnelle et financière, indépendance nécessaire pour lui permettre d'exécuter son mandat de façon à la fois objective et efficace.

## 2. Un diagnostic connu

Malgré ces fortes attentes de la Section des Comptes, le diagnostic posé est sévère, puisqu'en dépit de « *son rôle irremplaçable auprès du Parlement...*, la Section des Comptes est en quelque sorte artificielle dans la mesure où elle n'a jamais réellement fonctionné.....

*...Cela se traduit par un cumul de retard dans le jugement des comptes de gestion et une absence de contrôle pertinent de l'action de l'Etat par le Parlement dans le domaine des finances publiques ... ».* (5)

---

<sup>2</sup> Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques dont le Mali est membre.

<sup>3</sup> Loi n° 94-034, portant code des collectivités locales

<sup>4</sup> Loi n° 00/044, portant charte des partis politiques

<sup>5</sup> Évaluation de la gestion des Finances Publiques et des pratiques de la profession comptable privée. Gouvernement du Mali - Banque Mondiale - BAD - Pays-Bas - Coopération Française (Novembre 2002) - Ambassade du Canada - USAID - PNUD.

En fait, ce diagnostic des problèmes de la Section des Comptes, indissociable de la problématique du contrôle juridictionnel au Mali, est assez clair et désormais bien connu.

De l'audit institutionnel de la Section des Comptes en mai 2002 (Union Européenne) au diagnostic des structures de contrôle public (en mars 2008), en passant par l'adaptation (en mars 2006) des textes juridiques régissant la Section des Comptes (Fonds Nordiques/Suède), le constat des problèmes est aujourd'hui suffisamment instruit. De ce tableau, on peut ainsi relever la disproportion notable entre, d'une part, le champ et les besoins de contrôle recensés et, d'autre part, les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre pour y répondre.

### 3. Des moyens limités

La Section des comptes dispose, à ce jour, d'un effectif limité à quinze conseillers dont les nominations, au surplus, n'ont pas été accompagnées, dans la majorité des cas, par une formation initiale au droit budgétaire et comptable, ainsi qu'aux techniques de contrôle. Ce nombre réduit de magistrats, cette absence de formation comme de manuels de vérification adaptés, influent négativement tant sur le nombre et l'étendue des missions de contrôle que sur la qualité des rapports d'instruction.

De la même façon, les règles et exigences de la Comptabilité Publique ne sont elles même pas toujours bien assimilées par les justiciables de la Section des Comptes que sont les comptables publics, les ordonnateurs des administrations et des collectivités territoriales, les dirigeants d'établissements publics ou de sociétés d'État.

Il convient également de souligner la part particulièrement faible du budget de l'Etat consacrée à la Section des Comptes (285 MFcfa en 2008 contre 800 MFcfa pour le Contrôle Général des Services Publics et 3.300 MFcfa pour le Bureau du Vérificateur Général). Une telle insuffisance n'est pas de nature à permettre à la Juridiction d'exercer ses missions, voire même d'échanger avec les différentes Institutions Supérieures de contrôle de la sous région. Ce constat de l'insuffisance de moyens tant humains que budgétaires est d'autant plus préoccupant que le champ du contrôle de la Section des Comptes s'est encore accru ces dernières années (*cf. supra*) avec le contrôle des comptes des partis politiques, la prise en compte de la décentralisation avec le contrôle nouveau de plusieurs centaines de communes, les audits de projets de développement financés par le Système des Nations Unies, (notamment le PNUD et le FNUAP).

En dépit de ces handicaps majeurs, la Section des comptes rend en moyenne chaque année une quarantaine de rapports, auxquels s'ajoutent ses rapports sur la loi de règlement quand le gouvernement fait le nécessaire pour saisir le Parlement.

### 4. Le traité de l'UEMOA

Il faut à nouveau rappeler que le Traité de l'UEMOA, signé par le Mali le 10 janvier 1994, a engagé chaque État membre à mettre en place avant 2002 une Cour des Comptes destinée à contrôler l'ensemble des finances publiques selon des procédures offrant des garanties de transparence et d'indépendance, telles qu'explicitées par plusieurs Directives UEMOA successives.

A cet égard, au sein de l'UEMOA, le Mali reste, avec le Bénin, un des seuls États à n'avoir pas encore créé ou adopté les textes portant création d'une Cour des Comptes.

### 5. Une visibilité insuffisante

La notoriété actuelle de la Section des Comptes est faible et ses travaux sont peu connus des citoyens, voire des autorités. A ce jour, la Section n'a établi et publié aucun rapport annuel d'activité, de même qu'elle ne dispose d'aucun site Web, au contraire de la plupart des Institutions supérieures de Contrôle, pour se faire connaître et faire connaître ses travaux.

**Dans le contexte d'une évolution des partenaires techniques et financiers vers l'appui budgétaire, global ou sectoriel, seule une véritable Cour des comptes, avec les atouts que représentent le pouvoir de sanctionner comme celui de donner quitus, est susceptible de donner des assurances réelles quant à la fiabilité des procédures de gestion des finances publiques, à la sincérité et à l'exactitude des comptes publics.**

A cet effet, il importe de répondre aux problèmes que constituent l'insuffisance tant qualitative qu'en nombre des magistrats financiers, la faiblesse des moyens budgétaires et matériels, la non conformité actuelle aux engagements sous-régionaux et la faible visibilité de la juridiction.

La phase précédente n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle d'impact comme cela devrait être le cas. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/FP), il y a eu une évaluation des structures de contrôle dont la Section des Comptes. Comme tout exercice du genre, les acquis / forces, de même que les insuffisances et /ou faiblesses de la Section des Comptes ont été décelées. Les conclusions de cette évaluation recommandent fortement la poursuite de l'accompagnement de la Section des Comptes

D'une manière générale, il ressort de cette évaluation, que grâce à l'appui du Projet, la Section des Comptes aura réussi à apporter des solutions à quelques problèmes majeurs d'ordre institutionnel et opérationnel. Ainsi, les projets de textes modifiant la loi organique de la Cour Suprême, à travers notamment l'ouverture des effectifs de la Section des Comptes, une plus grande autonomie dans la gestion de ses crédits budgétaires, ont été validés et rendus disponibles à l'issue d'une consultation internationale et un atelier de restitution et de validation. De même, un projet de statut des magistrats financiers garantissant l'inamovibilité des conseillers de la Section des Comptes et, par conséquent leur indépendance, a été élaboré et rendu disponible.

L'élaboration de ces projets de textes constitue une étape importante dans la mise en œuvre du Plan Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/FP) adopté par le Gouvernement en avril 2005.

Un projet de manuel de procédures administratives et comptables a été initié et mis à la disposition des partis politiques pour les aider dans l'amélioration de leur gestion.

En attendant l'adoption par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale des projets de texte ci-dessus mentionnés, une alternative mise en œuvre dans le cadre du projet a consisté à recruter à titre temporaire huit jeunes auditeurs assistants qui appuient les conseillers dans leurs missions quotidiennes. Cette assistance aura permis d'accroître le nombre et de diversifier la nature des missions de contrôle, d'améliorer la qualité des contrôles, de réduire les délais de production des rapports de contrôle et d'alléger la charge de travail des Conseillers.

Cependant, en dépit des efforts déployés, d'importants défis restent à relever en vue de hisser la Section des Comptes à hauteur de la mission qui lui est assignée. L'insuffisance en nombre et en qualité de ressources humaines, le manque de visibilité et la faiblesse des moyens mis à sa disposition, les outils de travail non appropriés et surtout l'adoption des projets de textes élaborés et la création de la Cour des Comptes sont entre autres des questions auxquelles le projet s'attaquera au cours de la présente phase.

---

## **Partie III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

L'objectif général du projet est de renforcer les capacités d'intervention de la Section des Comptes, afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle de promotion et de respect des règles de bonne gestion des Finances Publique et d'aider le gouvernement du Mali à se doter d'une Cour des Comptes.

La stratégie d'intervention reposera sur la capitalisation des expériences acquises au cours de précédents appuis et la création des conditions nécessaires pour **l'érection de la Section en Cour des Comptes**.

La mise en œuvre du projet permettra d'accroître l'efficacité du contrôle juridictionnel et l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers une Cour des Comptes, accomplissant toutes les fonctions d'une Institution supérieure de contrôle suivant les normes internationales.

Au delà du respect des normes internationales d'audit et des engagements communautaires, le projet renforcera les responsabilités financières et les imputabilités au niveau des services administratifs et techniques impliqués dans la Gestion des finances publiques et répondra aux attentes des autorités.

La formation de formateurs et la disponibilité de modules sur le contrôle juridictionnel peuvent être de nature à constituer une bonne base de partenariat avec la future Ecole Nationale d'Administration.

Par ailleurs, l'extension du champ de contrôle de la Section des Comptes et l'amélioration de la qualité de ses travaux, dont les résultats connaîtront une plus grande publicité, de même que l'avènement lui-même, de la Cour des Comptes, contribueront à crédibiliser davantage le contrôle juridictionnel.

En définitive, au regard de son indépendance, de l'étendue de ses compétences et de la nature de ses pouvoirs, notamment celui de sanctionner, la juridiction financière sera, dès lors, en capacité d'assurer à l'Etat et à ses partenaires techniques et financiers, la certification qu'oblige la transparence dans la gestion et dans la sincérité des comptes publics.

Selon l'objectif général visé par le projet et les résultats attendus, les trois Composantes majeures d'intervention se déclinent en sept (7) objectifs spécifiques suivants :

### **Composante 1 : Renforcement / Consolidation des performances de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes :**

***Objectif 1.** Renforcer les capacités opérationnelles de la Section des Comptes ou de la future Cour des Comptes.*

A travers cet objectif, le projet entend contribuer à la mise à disposition de la Section des Comptes de ressources humaines appropriées pour améliorer ses capacités d'intervention. Pour ce faire, le projet appuiera l'élaboration du profil et des critères de recrutement de nouveaux magistrats financiers (et des assistants) par le gouvernement malien.

***Objectif 2.** Renforcer les capacités professionnelles des magistrats financiers, des assistants et du personnel d'exécution.*

Les nouveaux magistrats recrutés et l'ensemble du personnel de la Section des Comptes bénéficieront d'une série de formations sur des thèmes assez divers et variés, en rapport avec l'exercice de leur fonction (exemple : normes d'audit internationales, gestion des missions d'audit, sondages statistiques, interviews et recoupements en audit, gestion de l'audit des Finances Publiques des collectivités décentralisées, montage et évaluation de projets et programmes, Gestion Axée sur les Résultats, etc.)

***Objectif 3.** Accroître les capacités matérielles et techniques de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes*

Le projet appuiera l'élaboration/adaptation et l'adoption des outils professionnels de travail dont le manuel de l'UEMOA II favorisera l'informatisation du système d'archivage et facilitera l'accès à l'Internet/intranet de la future Cour des Comptes.

### **Composante 2 : Assistance aux autorités maliennes pour la création et la consolidation de la nouvelle Cour des Comptes**

***Objectif 4.** Renforcer la coopération et le partenariat entre la Section des Comptes ou la nouvelle Cour des Comptes et d'autres structures ou Institutions concernées par le contrôle.*

Des efforts seront déployés pour renforcer la coopération et le partenariat avec le Bureau du Vérificateur Général, le Contrôle Général des Services Publics, l'Inspection des Finances, les Inspections ministérielles, la Cellule d'Appui aux Structures de Contrôle de l'Administration (CASCA) et d'autres structures étrangères de contrôle. Il en sera de même avec certaines Institutions de la République comme l'Assemblée Nationale, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales, etc.

**Objectif 5.** *Améliorer la diffusion des résultats des travaux et la visibilité de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes*

Le projet s'emploiera à améliorer la visibilité de la future Cour des Comptes à travers la diffusion des résultats des contrôles effectués et de ses rapports annuels ; l'animation de conférences/débats, d'émissions radio et télévisées sur le rôle de la Section des Comptes, ses limites constitutionnelles, la mission et les avantages d'une Cour des Comptes dans la promotion d'une bonne gouvernance économique. Des bulletins trimestriels d'information, traitant notamment diverses questions sur les bonnes pratiques de gestion des finances publiques, seront édités.

**Objectif 6.** *Accompagner les autorités maliennes à se doter d'une Cour des Comptes*

A travers cet objectif spécifique, le projet accompagnera la Section des Comptes et les autorités maliennes dans la création de conditions nécessaires à la mise en place d'une Cour des Comptes. Pour ce faire, il mettra en œuvre une série d'activités d'information de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités maliennes, des justiciables, de l'administration et ses démembrés, et des partenaires au développement pour un ancrage du réflexe Cour des Comptes dans leurs habitudes. Une expertise internationale d'un magistrat financier disposant d'une expérience pertinente sera nécessaire pour accompagner ce processus à travers entre autre la finalisation du dispositif juridique et institutionnel.

Un plan d'action indiquant le chronogramme et les conditions critiques de mise en place et de consolidation d'une Cour des Comptes sera élaboré et validé au cours d'un atelier national qui regroupera les représentants de tous les acteurs concernés.

### **Composante 3 : Gestion/coordination du Projet**

**Objectif 7:** *Assurer au projet un fonctionnement correct et une mise en œuvre efficace des activités en vue d'atteindre les résultats prévus.*

A travers cet objectif, le projet assurera la prise en charge des salaires de l'équipe et le fonctionnement normal du bureau dans le but de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre correcte des activités prévues et l'atteinte des résultats attendus.

### **Composante 4 : Appui institutionnel au Ministère Chargé des Relations avec les Institutions (MCRI)**

**Objectif 8 :** *Renforcer les capacités du Ministère en vue de lui permettre d'assurer son rôle d'interface et de coordination*

Afin de mieux outiller ce département, pour l'exercice correct du rôle d'interface, de coordination et de plaidoyer en faveur de la création de la future Cour des Comptes et éventuellement de la transformation du HCCT en 2<sup>ème</sup> chambre du Parlement, il lui sera apporté un appui technique et financier à sa demande. Au titre de l'année 2008, les priorités exprimées portent sur la réalisation d'un audit institutionnel et organisationnel de ce département nouvellement créé, l'actualisation de l'étude sur les relations entre le gouvernement et les Institutions. Aussi, à la demande de la Cour Suprême et sur proposition du MCRI, une étude sera réalisée sur « le Rôle de la Cour Suprême après l'érection de la Section des Comptes en une Cour des Comptes ». Les résultats de cette étude inspireront la formulation d'un document de projet de renforcement des capacités de la Cour Suprême, afin qu'elle puisse continuer à jouer son rôle de service public dans le domaine de la gouvernance économique.

Cette Composante sera réalisée de façon autonome par le Ministère à travers son Cabinet. A cet effet, un compte séparé sera ouvert dans une banque de la place et placé sous la double signature du Chef de Cabinet dudit ministère et de l'Assistant Administratif et Financier qui sera recruté par le projet.

## PARTIE IV. BUDGET

Le coût total du projet s'élève à **1 500 000 USD** soit **675 000 000 F CFA**. Il sera assuré par le PNUD à partir de ses ressources fixes. Au cours de la mise en œuvre, la mobilisation des ressources se poursuivra au près d'autres partenaires et une révision budgétaire sera effectuée en cas de mobilisation de ressources supplémentaire, pour intégrer d'autres activités jugées nécessaires pour conforter l'atteinte de la finalité du projet

### a) Tableau budgétaire récapitulatif par composante sur la durée de vie du projet (04 ans) (1 USD= 450 FCFA)

<b>Composantes</b>	<b>Ressources FCFA</b>	<b>Ressources USD</b>
<b>1. Renforcement / Consolidation des performances de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes</b>	<b>263 700 000</b>	<b>586 000</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités opérationnelles de la Section des Comptes ou de la future Cour des Comptes</li> <li>• Renforcer les capacités professionnelles des magistrats financiers, des assistants et du personnel d'exécution.</li> <li>• Accroître les capacités matérielles et techniques de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes</li> </ul>	<p>92 250 000</p> <p>128 700 000</p> <p>42 750 000</p>	<p>205 000</p> <p>286 000</p> <p>95 000</p>
<b>2. Assistance aux Autorités maliennes pour la création et la consolidation de la nouvelle Cour des Comptes</b>	<b>159 364 800</b>	<b>354 144</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la coopération et le partenariat entre la Section des Comptes ou la nouvelle Cour des Comptes et d'autres structures ou Institutions concernées par le contrôle.</li> <li>• Améliorer la diffusion des résultats des travaux et la visibilité de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes</li> <li>• Accompagner les autorités maliennes à se doter d'une Cour des Comptes</li> </ul>	<p>30 375 000</p> <p>58 050 000</p> <p>70 950 150</p>	<p>67 500</p> <p>129 000</p> <p>157 665</p>
<b>3. Gestion/Coordination du Projet</b>	<b>180 225 000</b>	<b>400 500</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la prise en charge de l'équipe</li> <li>• Assurer le suivi – évaluation du projet</li> <li>• Assurer le fonctionnement courant et frais récurrents divers du projet</li> </ul>	<p>133 875 000</p> <p>13 533 750</p> <p>32 816 250</p>	<p>297 500</p> <p>30 075</p> <p>72 925</p>
<b>Total Général Section Comptes</b>	<b>603 290 000</b>	<b>1 340 644</b>
<b>4. Appui institutionnel au MCRI</b>	<b>71 710 000</b>	<b>159 356</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister le MCRI à conduire un audit organisationnel et institutionnel du Département</li> <li>• Assistance à l'étude d'actualisation sur l'état des lieux des relations entre le Gouvernement et les Institutions</li> </ul>	<p>15 000 000</p> <p>4 000 000</p>	<p>33 333</p> <p>8 889</p>

• <i>Atelier national de restitution / validation des résultats de l'étude</i>	4 000 000	8 889
• <i>Dotation pour assistance à la mise en œuvre du programme minimum de renforcement de capacités (création d'un Centre de documentation sur les Institutions, réalisation d'une étude sur le rôle de la Cour Suprême après la création de la Cour des Comptes et formulation d'un projet d'appui institutionnel de la Cour Suprême, etc.)</i>	48 710 000	108 244
<b>Total Général S-C+MCRI</b>	<b>675 000 000</b>	<b>1 500 000</b>

**b) Tableau budgétaire récapitulatif par composante pour 2008 (1 USD= 450 FCFA)**

<b>Composantes</b>	<b>Ressources FCFA</b>	<b>Ressources USD</b>
<b>1. Renforcement /Consolidation des performances de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes</b>	<b>40 950 000</b>	<b>91 000</b>
<i>Renforcer les capacités opérationnelles de la Section des Comptes ou de la future Cour des Comptes</i>	36 000	80 000
<i>Renforcer les capacités professionnelles des magistrats financiers, des assistants et du personnel d'exécution.</i>	4 950 000	11 000
<i>Accroître les capacités matérielles et techniques de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes</i>	0	0
<b>2. Assistance aux Autorités maliennes pour la création et la consolidation de la nouvelle Cour des Comptes</b>	<b>17 550 000</b>	<b>39 000</b>
<i>Renforcer la coopération et le partenariat entre la Section des Comptes ou la nouvelle Cour des Comptes et d'autres structures ou Institutions concernées par le contrôle.</i>	0	0
<i>Améliorer la diffusion des résultats des travaux et la visibilité de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes</i>	15 750 000	35 000
<i>Accompagner les autorités maliennes à se doter d'une Cour des Comptes</i>	1 800 000	4 000
<b>3. Gestion/Coordination du Projet</b>	<b>35 808 750</b>	<b>79 575</b>
• <i>Assurer la prise en charge de l'équipe</i>	19 125 000	42 500
• <i>Assurer le suivi – évaluation du projet</i>	3 183 750	7 075
• <i>Assurer le fonctionnement courant et frais récurrents divers du projet</i>	13 500 000	30 000
<b>Total Général S-C</b>	<b>94 308 750</b>	<b>209 575</b>

<b>Composantes</b>	<b>Ressources FCFA</b>	<b>Ressources USD</b>
<b>4. Appui institutionnel au MCRI</b>		
<i>Assister le MCRI à conduire un audit organisationnel et institutionnel du Département</i>	15 000 000	33 333
<i>Assister la réalisation de l'étude d'actualisation sur l'état des lieux des relations entre le Gouvernement et les Institutions</i>	4 000 000	8 889
<i>Atelier national de restitution / validation des résultats de l'étude</i>	4 000 000	8 889
<i>Etude sur le rôle de la Cour Suprême après l'érection de la Section des Comptes en Cour des Comptes et formulation d'un projet d'appui institutionnel à la Cour Suprême</i>	7 000 000	15 555
<b>Total MCRI</b>	<b>30 000 000</b>	<b>66 666</b>
<b>Total Général S-C+MCRI</b>	<b>124 308 450</b>	<b>276 241</b>

---

#### **PARTIE V. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement s'engage à mettre à la disposition du projet tous les locaux nécessaires servant de bureau à l'équipe.

## PARTIE VI. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES DETAILLE

L'objectif principal recherché par le projet est de renforcer les capacités d'intervention de la Section des Comptes, afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle de promotion et de respect des règles de bonne gestion des Finances Publique et d'aider le gouvernement du Mali à se doter d'une Cour des Comptes.

### **Composante 1 : Renforcement /Consolidation des performances de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes**

**Objectif spécifique 1 :** *Renforcer les capacités opérationnelles de la Section des Comptes ou de la future Cour des Comptes*

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** Les capacités et les systèmes de gestion des Structures nationales sont renforcées pour une meilleure appropriation /mise en œuvre des programmes nationaux (Résultat 2.2.1)

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES PROGRAMMEES	ORG RESP	BUDGET EN CFA	BUDGET USD (1\$=450FCFA)
<b>1.</b> La Section des Comptes ou future Cour des Comptes est dotée de ressources humaines supplémentaires pour assumer efficacement son mandat	1. Degré de performance de la Section des Compte.	Les activités envisagées pour y parvenir sont ci-dessous énumérées	Gouvernement/Projet	<b>92 250 000</b>	<b>205 000</b>
1.1 Le profil des nouveaux magistrats financiers (et des assistants) est défini et les critères de recrutement sont élaborés, puis mis à la disposition de la Section des Comptes.	1.1 Disponibilité du profil ainsi que des critères de recrutement des nouveaux magistrats financiers et des assistants	1.1. Elaboration de TDR (profil et critères) pour le recrutement de nouveaux magistrats financiers et des assistants.	Projet		
1.2 Le travail de contrôle des Conseillers s'est allégé avec l'appui des assistants auditeurs	1.2 Le nombre et la qualité des contrôles effectués par an.	1.2. Mise en place d'une nouvelle équipe d'assistants temporaires	Projet	81 000 000	180 000
1.3 Des contrats d'appuis particuliers sont signés avec des cabinets privés d'audit et des missions conjointes ont été effectuées.	1.3 Des missions conjointes organisées avec des cabinets privés d'audit ont permis de renforcer les compétences du personnel de la Section des Compte	1.3 Assistance à l'exécution de missions conjointes avec des cabinets privés d'audit pour des contrôles spécifiques (fiscaux ou informatiques par ex.).	Projet	11 250 000	25 000
<b>Sous total Produit 1</b>				<b>92 250 000</b>	<b>205 000</b>

**Objectif spécifique 2 :** Renforcer les capacités professionnelles des magistrats financiers, des assistants et du personnel d'exécution.

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** Les Ministères sectoriels, les services de l'État, les ONG, sont formés pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des Projets/Programmes de développement (Résultat 2.1.1)

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES PROGRAMMEES	ORG RESP	BUDGET EN CFA	BUDGET USD (1\$=450FCFA)
<b>2</b> Les capacités professionnelles des magistrats financiers, des assistants et du personnel d'exécution sont renforcées.	Degré d'efficacité des magistrats financiers et du reste du personnel dans l'exécution de leurs mandats	Les activités prévues pour y parvenir sont ci-dessous énumérées	projet	<b>128 700 000</b>	<b>286 000</b>
2.1 Un plan de formation adéquat est disponible et opérationnel.	2.1 Cohérence entre les besoins de formation et le plan élaboré. Niveau de mise en œuvre du plan	2.1 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation sur mesure à l'intention du personnel de la SC	Projet	72 000 000	160 000
2.2 La qualité des arrêts et des rapports de contrôle est améliorée. Les arrêts sont exécutés dans les délais et les rapports de contrôle sont cités en référence	2.2 Degré d'objectivité, de motivation et de conformité des arrêts vis-à-vis des lois et textes réglementaires.	2.2 Formation à la maîtrise des techniques du contrôle juridictionnel des magistrats financiers (et des assistants) : rédaction d'un rapport de contrôle, d'une observation, d'une apostille, et d'un arrêt provisoire.	projet	13 500 000	30 000
2.3 Le documentaliste dispose de capacités adéquates et gère de manière professionnelle la documentation	2.3 Degré d'amélioration du système d'archivage	2.3 Formation documentaliste	projet	2 250 000	5 000
2.4 Les magistrats financiers (et les assistants) sont outillés par rapport aux enjeux de la gestion de l'audit des Finances Publiques des collectivités décentralisées.	2.4 Nombre et qualité de contrôle des collectivités décentralisées par la Section des Comptes.	2.4 Formation à l'audit spécifique des collectivités territoriales.	projet	0	0
2.5 Les magistrats financiers et le personnel du projet ont amélioré leur management et leurs compétences en informatique	2.5 Degré de maîtrise de l'informatique et qualité du management des personnes formées	2.5. Formation en Management et informatique des membres de l'équipe projet et des Magistrats	projet	16 200 000	36 000
2.6 Les magistrats ont amélioré leurs prestations	2.6 Nombre de magistrats formés et degré d'amélioration de leurs prestations	2.6 Perfectionnement des Magistrats dans des domaines spécifiques en rapport avec leurs missions	Projet	24 750 000	55 000
<b>Sous total Produit 2</b>				<b>128 700 000</b>	<b>286 000</b>

**Objectif spécifique 3 :** *Accroître les capacités matérielles et techniques (outils de travail) de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes*

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** Les capacités et les systèmes de gestion des Structures nationales sont renforcées pour une meilleure appropriation /mise en œuvre des programmes nationales (Résultat 2.2.1)

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES PROGRAMMEES	ORG RESP	BUDGET EN F CFA	BUDGET USD (1\$=450FCFA)
<b>3.</b> La Section des Comptes a amélioré ses capacités matérielles et techniques et est plus opérationnelle	3. Degré d'opérationnalité et de performance de la Section des Comptes	Les activités prévues pour y parvenir sont ci-dessous énumérées	Gouvernement Projet	<b>42 750 000</b>	<b>95 000</b>
3.1 Des outils professionnels dont le manuel de l'UEMOA, sont mis en place et/ou adaptés, allégeant ainsi le travail des magistrats financiers.	3.1.1 Disponibilité d'un manuel adapté et utilisé par les magistrats.	3.1 Elaboration et/ou adaptation d'outils professionnels dont le manuel de l'UEMOA, allégeant ainsi le travail des magistrats financiers.	Projet	13 500 000	30 000
3.2 Les capacités matérielles de la Section des Comptes se sont améliorées.	3.2 Degré d'amélioration du niveau d'équipement de la Section des Comptes	3.2 Dotation en équipements informatiques et de divers documents		18 000 000	40 000
3.3 Les services d'archivage de la Section des Comptes se sont améliorés	3.3 Qualité de l'assistance fournie	Assistance d'expert Archiviste		11 250 000	25 000
		<b>Sous total Produit 3</b>		<b>42 750 000</b>	<b>95 000</b>
		<b>Sous total Composante 1</b>		<b>263 700 000</b>	<b>586 000</b>

## **Composante 2 : Assistance aux Autorités maliennes pour la création et la consolidation de la nouvelle Cour des Comptes**

**Objectif spécifique 4 :** Renforcer la coopération et le partenariat entre la Section des Comptes ou la nouvelle Cour des Comptes et d'autres structures ou Institutions concernées par le contrôle.

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** Un appui est fourni au développement/mise en œuvre des initiatives régionales et sous régionales dans le domaine de la gouvernance (Résultat 2.4.2)

<b>PRODUITS ATTENDUS</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>ACTIVITES PROGRAMMEES</b>	<b>ORG RESP</b>	<b>BUDGET EN CFA</b>	<b>BUDGET USD (1\$=450FCFA)</b>
<b>4.</b> La Section des Comptes entretient une coopération fructueuse et de bon partenariat avec des Institutions nationales et d'autres Structures nationales et internationales concernées par le contrôle.	<b>4.</b> Nombre et pertinence des initiatives porteuses prises à l'issue de la coopération avec d'autres Institutions et Structures de contrôle au bénéfice de la promotion de gouvernance économique, la gestion des finances publiques et de l'aide au développement	Les activités prévues pour y parvenir sont ci-dessous énumérées	Projet	<b>30 375 000</b>	<b>67 500</b>
<b>4.1</b> Des initiatives d'intégration régionale sont développées avec des Juridictions de l'espace UEMOA	<b>4.1</b> Nombre d'initiatives d'intégration régionale développées avec des Juridictions de l'espace UEMOA	<b>4.1</b> Appui à l'intégration régionale Juridiction Financière UEMOA	Projet	12 375 000	27 500
<b>4.2</b> Les missions de contrôle sont organisées de façon harmonieuse et se déroulent efficacement	<b>4.2</b> Niveau de respect de la programmation harmonisée et degré de satisfaction de part et d'autre (structures auditées et auditeurs)	<b>4.2</b> Organisation de rencontres/Ateliers d'échanges et d'harmonisation des programmes de contrôles des différentes structures de contrôle	Projet	6 750 000	15 000
<b>4.3</b> La collaboration s'est améliorée entre la Section des Comptes, l'Assemblée Nationale, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales et d'autres Services de gestion des finances publiques (la Section des Comptes travaille étroitement avec ces Institutions et structures, suivant un mécanisme de coopération bien défini et adopté).	<b>4.3</b> Degré d'harmonisation des prestations et d'amélioration des performances des Structures et Institutions concernées.	<b>4.3</b> Organisation d'Ateliers transversaux avec l'AN, HCCT, DNTCP, DNB		11 250 000	25 000
<b>Sous total Produit 4</b>				<b>30 375 000</b>	<b>67 500</b>

**Objectif spécifique 5 : Améliorer la diffusion des résultats des travaux et la visibilité de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes**

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** Les populations, bénéficient d'un meilleur accès à l'information

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES PROGRAMMEES	ORG RESP	BUDGET EN CFA	BUDGET USD (1\$=450FCFA)
5 La Section des Comptes acquiert une meilleure visibilité et les résultats de ses travaux sont diffusés et connus.	Nombre de publications sur le site web de la Section. Degré de sollicitation des services de la Section des Comptes	Les activités prévues pour y parvenir sont ci-dessous énumérées (1 à5)	Projet	<b>58 050 000</b>	<b>129 000</b>
5.1 Les magistrats financiers et le public ont accès à beaucoup d'informations sur la Section des Comptes à travers son site Web.	5.1 Le nombre de visiteurs par an du site Web. Volume et nature des informations diffusées sur le site	5.1 Réalisation d'un site Web pour la Section des Comptes et diffusion des informations sur le site.	Projet	PM	PM
5.2 Les rapports annuels et d'autres publications sont publiés sur le site web de la Section des Comptes. Ils sont mieux connus du public et deviennent une référence pour les professionnels.	5.2 Degré d'amélioration et d'accessibilité des travaux de la Section des Comptes (rapports, autres publications)	5.2. Appui pour l'élaboration et/ou l'impression des rapports annuels et autres publications de la Section des Comptes.	projet	26 100 000	58 000
5.3 Des informations fiables sur le contrôle juridictionnel et la gestion des finances publiques sont disponibles et servent de source de documentation pour les étudiants et les universités.	5.3 Qualité et fréquence des publications.	5.3 Production de bulletins semestriels d'information sur les activités du contrôle juridictionnel et les bonnes pratiques de gestion des finances publiques	projet	6 300 000	14 000
5.4 Les citoyens et les autorités maliennes adhèrent à l'idée de créer une Cour des Comptes  Les débats animés ont suscité un grand intérêt chez les justiciables et les autorités par rapport à l'amélioration du système du contrôle juridictionnel.	5.4 Degré d'information et d'adhésion du public et des autorités	5.4 Conférences /Débats télé-radio sur divers thèmes en rapport avec la mission de contrôle juridictionnel	Comité de pilotage du projet	4 500 000	10 000
5.5 La Section des Comptes s'inspire de l'expérience d'autres structures étrangères de contrôle et renforce sa coopération avec elles et les Institutions et Services de contrôle nationaux.	5.5 Degré d'amélioration de la performance de performance de la Section des Comptes à issu des leçons apprises d'autres Institutions Supérieures de Contrôle.	5.5 Organisation de conférences internationales avec d'autres Institutions Supérieures de Contrôle et Institutions Nationales, régionales et internationales.		21 150 000	47 000
<b>Sous total Produit 5</b>				<b>58 050 000</b>	<b>129 000</b>

**Objectif spécifique 6 :** *Accompagner les autorités maliennes à se doter d'une Cour des Comptes*

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** Le cadre institutionnel de la Section des Comptes est renforcé et érigé en Cour des Comptes (Résultat 2.1.2)

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES PROGRAMMEES	ORG RESP	BUDGET EN CFA	BUDGET USD (1\$=450FCFA)
<b>6.</b> La Section des Comptes a développé de réelles capacités institutionnelles et est érigée en Cour des Comptes	6. Existence d'une Cour des Comptes fonctionnelle	Les activités prévues pour y parvenir sont ci-dessous énumérées	Projet Comité de pilotage Gouvernement	<b>70 950 150</b>	<b>157 665</b>
6.1 Un plan d'action clair et précis est produit sur les différentes étapes de création de la Cour des Comptes	6.1 Degré de cohérence et de pertinence du plan d'action au contexte malien	6.1 Assistance technique de l'Expert International pour l'élaboration d'un plan d'action des différentes étapes de création de la Cour des Comptes	projet	49 500 000	110 000
6.2 Un plan d'action validé de création de la Cour des Comptes est disponible et sa mise en œuvre est imminente	6.2 Degré d'adoption du plan d'action	6.2 Atelier de validation du plan d'action de création de la Cour des Comptes	Projet Comité de pilotage Gouvernement	3 000 150	6 667
6.3 Les autorités ont pris les actes nécessaires pour la création de la Cour des Comptes. Les projets de textes de création d'une Cour des Comptes sont adoptés par les différents niveaux d'approbation	6.3 Nature et pertinence des actes pris pour la création de la Cour des Comptes.	6.3 Fourniture de services consultatifs en communication et plaidoyer en faveur de l'érection de la Section en Cour des Comptes.	Projet	18 450 000	41 000
6.4 La nouvelle Cour des Comptes est créée et est fonctionnelle	6.4 Degré de performance de la nouvelle Cour des Comptes	6.4. Mise en œuvre d'autres aspects du plan d'action et accompagnement de la nouvelle Cour des Comptes	Projet Gouvernement	PM	PM
<b>Sous total Produit 6</b>				<b>70 950 150</b>	<b>157 665</b>
<b>Sous total Composante 2</b>				<b>159 364 800</b>	<b>354 144</b>

### **Composante 3 : Gestion /coordination du projet**

**Objectif spécifique 7 :** *Assurer une gestion efficace du projet*

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** "Les Ministères, les services de l'État, les ONG, sont renforcés pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des P/P de développement (Résultat 2.1.1)

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES PROGRAMMEES	ORG RESP	BUDGET EN CFA	BUDGET USD (1\$=450FCFA)
7. Le projet est mis en œuvre avec efficacité et la Section des Comptes est érigée en Cour des Comptes	7. Existence d'une Cour des Comptes fonctionnelle	7.1 La prise en charge du personnel est correctement assurée	<b>PNUD Projet</b>	133 875 000	<b>297 500</b>
		7.2 Suivi/Evaluation du projet		13 533 750	30 075
		7.3 Fonctionnement du bureau		32 816 250	72 925
		<b>Sous total Produit 7</b>		<b>180 225 000</b>	<b>400 500</b>
		<b>Sous total Composante 3</b>		<b>180 225 000</b>	<b>400 500</b>
<b>Total général Section des Comptes</b>				<b>603 290 250</b>	<b>1 340 644</b>

### **Composante 4 : Appui institutionnel au Ministère Chargé des Relations avec les Institutions Porte Parole du Gouvernement**

**Objectif spécifique 8 :** *Renforcer les capacités du MCRI en vue de lui permettre d'assurer le rôle de plaidoyer et de coordination des appuis du PNUD aux Institutions*

**Résultat UNDAF auquel le projet contribue :** "Les Ministères, les services de l'État, les ONG, sont renforcés pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des P/P de développement (Résultat 2.1.1)

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES PROGRAMMEES	ORG RESP	BUDGET EN CFA	BUDGET USD (1\$=450FCFA)
8. Le rôle d'interface et de coordination des différents appuis du PNUD aux Institutions est assuré avec efficacité. Les dossiers et projets de textes préparés par ces Institutions connaissent des aboutissements	8. Degré de visibilité des appuis du PNUD aux Institutions. Nature et nombre d'initiatives en faveur des Institutions Qualité de la coordination de l'appui du PNUD aux Institutions (notamment à la SC)	8.1 Appui à la réalisation de l'audit organisationnel et institutionnel du MCRI	<b>MCRI</b>	15 000 000	33 333
		8.2 Assistance à l'actualisation d'une étude sur l'état des lieux des relations entre le Gouvernement et les Institutions		4 000 000	8 889
		8.3 Atelier national de restitution / validation des résultats de l'étude		4 000 000	8 889
		8.4 Dotation pour assistance à la mise en œuvre du programme minimum de renforcement de capacités (création d'un Centre de documentation sur les Institutions, réalisation d'une étude sur le rôle de la Cour Suprême après la création de la Cour des Comptes, formulation d'un projet d'appui institutionnel à la Cour Suprême, etc.)		48 710 000	108 244
<b>Sous total Composante 4</b>				<b>71 710 000</b>	<b>159 355</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>CI+CII+CIII+CIV</b>		<b>675 000 000</b>	<b>1 500 000</b>

---

## **PARTIE VII. ARRANGEMENTS DE GESTION**

### ***1. Le Cadre Institutionnel***

La stratégie d'intervention du PNUD privilégie l'approche programme et les modalités d'une Exécution Nationale. C'est pour cette raison, que les projets d'appui aux Institutions (future Cour des Comptes et éventuel projet d'appui au Haut Conseil des Collectivités Territoriales) sont perçus chacun comme étant une composante d'un Programme cohérent. En vue de conforter cette vision, le projet de renforcement de la Section des Comptes ou future Cour des Comptes, dont le Directeur est le Président de la Section des Comptes dans ses trois composantes, sera placé sous la coordination du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions. Ainsi, ce département dont le rôle est d'assurer le suivi des relations des Institutions avec le Gouvernement, constituera l'ancrage institutionnel de ce Programme d'appui aux Institutions. A ce titre, il siègera sur le Panel de recrutement du (de la) Coordinateur (trice) et de l'Assistant(e) Administratif et Financier ; participera aux Comités de Suivi et de Pilotage du Projet, aux processus d'audit et d'évaluation du projet.

Il convient de préciser que la composante relative à l'appui institutionnel au Ministère sera placée sous la direction du Chef de Cabinet du département avec une autonomie de gestion. Un compte séparé recevant uniquement les fonds provenant du PNUD sera ouvert et placé sous la double signature du Chef de Cabinet, Directeur du microprojet et de l'Assistant Administratif et Financier qui sera recruté par le Programme.

### ***2. Modalités de gestion et suivi***

Les modalités de gestion en terme d'attribution de chaque partie seront définies dans un document intitulé « Protocole d'entente » en annexe.

La structure de gestion et de suivi du programme devra être légère avec des termes de référence précis :

**Un Comité Restreint de Suivi (CRS)** : Idéalement, le suivi du programme pourrait être confié à un organe / cadre déjà existant au sein du MCRI, élargi aux autres parties prenantes, ceci dans le souci d'éviter de créer de nouveaux cadres. Au cas échéant, il sera mis en place un Comité comprenant notamment le Coordonnateur du projet, un représentant du projet Coordination et Renforcement de l'Exécution Nationale (CREN), un représentant du Commissariat au Développement Institutionnel, un représentant du MCRI, deux représentants de la Section des Comptes. Sous la présidence du MCRI, il se réunira trimestriellement, pour analyser et approuver les rapports du trimestre précédent et le programme de travail du prochain trimestre. Le Comité Restreint sera créé par un acte dudit Département.

**Responsable du programme** Sous la responsabilité du Président de la Section des Comptes, Directeur du programme, la gestion du programme sera assurée par un(e) Coordonnateur(e) National, assisté d'un(e) Assistant(e) d'équipe, et d'un Assistant Administratif et Financier. Il (elle) dispose de l'autorité de gérer le programme sur une base quotidienne au nom du Comité de programme, dans la limite des contraintes définies par celui ci. Sa responsabilité principale est d'assurer que le programme produit les résultats précisés dans le document de programme, à la norme de qualité requise et dans la limite des contraintes de temps et de coût spécifiées. Le Responsable du programme est nommé par l'entité d'exécution. L'Assistant Administratif et Financier sera chargé d'assurer aussi bien la gestion financière de l'appui à la Section des Comptes que celle du MCRI, pour la simple raison que ce département ne dispose pas de Service autonome de DAF.

**Un Comité de pilotage Conjoint (CPC)** du programme, composé des partenaires financiers impliqués dans la mise en œuvre du programme (Banque Mondiale, Union Européenne), du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions, de la Cour Suprême, du MAECI à travers la DCI, du représentant de l'Assemblée Nationale et du PNUD sera mis en place. Il sera chargé de l'orientation générale du projet, avec comme tâches principales le suivi de l'exécution des recommandations, l'examen et l'adoption des rapports d'activités techniques et financières, l'approbation des plans et budgets annuels de travail du

programme et la prise de toutes mesures susceptibles d'assurer sa meilleure exécution. En outre, il veillera à la mise en œuvre correcte du Plan d'action qui sera élaboré pour la création de la Cour des Comptes.

Enfin, le programme sera exécuté en cohérence avec l'Approche harmonisée des procédures de décaissement (HACT) qui propose de nouvelles méthodes de gestion des procédures de remises d'espèces aux partenaires d'exécution. Les modalités de cette approche sont les remises directes d'espèces, les paiements directs, le remboursement et l'exécution directe par l'organisme.

Les fonds seront décaissés par le PNUD sur la base des activités validées dans le plan de travail et conformément au formulaire FACE et selon les modalités suivantes :

1. Des transferts de fonds directs :
  - a. avant le début des activités (avances de fonds)
  - b. après la réalisation des activités (remboursement)
2. Des paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour des engagements effectués, sur la base de requêtes signées par le représentant désigné du partenaire de mise en œuvre.
3. Des paiements directs à des fournisseurs ou à des tiers pour des engagements effectués par les agences du Système des Nations Unies en appui à des activités.

Les avances de fonds seront demandées et effectuées pour des périodes de mise en œuvre qui n'excéderont pas trois mois. Les remboursements de dépenses préalablement approuvées seront demandés et accordés trimestriellement ou après la réalisation des activités.

Le programme oeuvrera sur la base d'une stratégie de mobilisation bien conçue, pour mobiliser d'autres fonds en vue d'atteindre l'ensemble des résultats escomptés et assurer la durabilité des actions.

---

## **PARTIE VIII CADRE DE SUIVI EVALUATION**

Le programme produira sur une base trimestrielle un rapport financier et un rapport sur l'état d'avancement des activités. Aussi, fera-t-il l'objet d'un bilan annuel et les résultats seront présentés et diffusés. L'évaluation à mi-parcours se fera au cours de la 2ème année d'exécution et devra situer les progrès vers une appropriation nationale du Projet. Elle aura pour objectif d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs par rapport aux prévisions et recommandera, au besoin, des mesures correctives. Au cours de la dernière année du programme, une évaluation finale sera effectuée dans le but d'apprécier les résultats atteints. Ces résultats seront transmis à la partie malienne, au PNUD, à la Banque Mondiale et à l'Union Européenne.

Les audits spéciaux ou programmés se feront conformément aux procédures en matière de gestion des projets. Pour des questions d'indépendance, l'audit des comptes sera réalisé par un Cabinet privé indépendant, plutôt que par la Section des Comptes

Pour rappel et conformément aux procédures du manuel de programmation en vigueur au PNUD, le programme devra être suivi à travers les modalités suivantes :

### **Au cours du cycle annuel**

- Evaluer trimestriellement les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés identifiés
- Une matrice des problèmes encourus sera activée au niveau d'Atlas et régulièrement mise à jour par le Chargé de Programme PNUD, quant à la survenance ou la résolution de problèmes potentiels enregistrés
- La matrice des risques identifiés devra régulièrement être mise à jour en fonction de l'environnement qui pourrait affecter le bon déroulement du projet
- Suite aux informations ci-dessus enregistrées dans Atlas, le rapport trimestriel d'activités - Quarterly Progress Reports (QPR) devra être soumis par le Chargé de programme au comité de pilotage à travers l'assurance Projet et en utilisant le format standard disponible dans la section « Executive Snapshot ».
- Une matrice « leçons apprises » devra être activée et régulièrement mise à jour par le Chargé de Programme afin d'assurer l'apprentissage continu et l'adaptation du projet au contexte des Organisations impliquées. Ceci facilitera la section «leçons apprises» à la fin du projet.
- Un planning de suivi devra être activé dans Atlas afin de suivre les événements/actions clés de gestion
- Le rapport d'activités Annuel (Annual Review Report). Le rapport annuel devra être préparé par le Chargé de programme et partagé avec le comité de pilotage. Il s'agira de reprendre les informations précédentes (QPR) mais sur une base annuelle.
- Revue annuelle du projet (Annual Project Review). Cette revue devra inclure les partenaires et les bénéficiaires.

***PARTIE IX MATRICE DE SUIVI EVALUATION RELATIVE AUX RESULTATS DU PROJET***

<b>PRODUIT 1: La Section des Comptes ou future Cour des Comptes est dotée de ressources humaines supplémentaires pour assumer efficacement son mandat</b>		
<b>Résultat d'activité 1 (Atlas Activity ID)</b>	Les capacités de la Section des Comptes sont renforcées avec de nouveaux magistrats financiers	Date de début: Septembre 2008 Date de fin : Décembre 2008
<b>Objectif</b>	Alléger la charge de travail des Conseillers et amener la Section des Comptes à couvrir son champ de contrôle avec efficacité	
<b>Description</b>	Action 1 : Elaboration de TDR et soumission à la Section des Comptes pour le recrutement de nouveaux magistrats financiers et des assistants	
<b>Indicateurs de réalisation</b> Disponibilité du profil ainsi que des critères de recrutement des nouveaux magistrats financiers et des assistants	<b>Méthodes de collecte</b> <i>(Moyens de vérification – Méthode utilisée pour déterminer que le critère est atteint)</i> Observation	<b>Date de vérification</b> A quelle date ? Fin de l'année
<b>Résultat d'activité 2 (Atlas Activity ID)</b>	Le personnel du projet a amélioré ses connaissances en management et en gestion axée sur les résultats	Date de début: Septembre 2008 Date de fin : Décembre 2008
<b>Objectif</b>	Former le personnel en management et en gestion axée sur les résultats	
<b>Description</b>	Action 1 : Elaboration du plan de formation de nouveaux magistrats financiers et du reste du personnel Action 2 : Mise en œuvre du plan de formation	
<b>Indicateurs de réalisation</b> <i>avec quels indicateurs les activités seront mesurées?</i> Nombre de formations réalisées  Degré de maîtrise des formations données (Résultats de l'évaluation post formation)	<b>Méthodes de collecte</b> <i>(Moyens de vérification – Méthode utilisée pour déterminer que le critère est atteint)</i> - Evaluation - Enquête	<b>Date de vérification</b> A quelle date ?  A la fin des formations
<b>Résultat d'activité 3 (Atlas Activity ID)</b>	Le travail de contrôle des Conseillers s'est allégé avec l'appui des assistants auditeurs	Date de début: Septembre 2008 Date de fin : Fin 2009
<b>Objectif</b>	Etoffer le personnel de la Section des Comptes avec des assistants temporaires (08)	
<b>Description</b>	Action 1 : Mise en place d'une nouvelle équipe d'assistants temporaires	

<b>Indicateurs de réalisation</b> <i>avec quels indicateurs les activités seront mesurées</i> Le nombre et la qualité des contrôles effectués par an.	<b>Méthodes de collecte</b> <i>(Moyens de vérification – Méthode utilisée pour déterminer que le critère est atteint)</i> - Evaluation - Enquête	<b>Date de vérification</b> A quelle date ? <i>A la fin de l'année</i>
<b>Résultat d'activité 4 (Atlas Activity ID)</b>	Des contrats d'appuis particuliers sont signés avec des cabinets privés d'audit et des missions conjointes ont été effectuées.	Date de début: Septembre 2008 Date de fin : fin 2009
<b>Objectif</b>	Faire bénéficier par le personnel de la Section de l'expertise des cabinets privés à travers les missions conjointes	
<b>Description</b>	Action : Assistance à l'exécution de missions conjointes avec des cabinets privés d'audit pour des contrôles spécifiques (fiscaux ou informatiques par ex.).	
<b>Indicateurs de réalisation</b> <i>avec quels indicateurs les activités seront mesurées</i> Nombre de missions conjointes organisées avec des cabinets privés d'audit et degré d'amélioration des contrôles du personnel de la Section des Comptes	<b>Méthodes de collecte</b> <i>(Moyens de vérification – Méthode utilisée pour déterminer que le critère est atteint)</i> - Observation - Enquête	<b>Date de vérification</b> A quelle date ? <i>A la fin des contrôles</i>

---

## Partie X. APPORTS

Le coût global du projet pour les quatre (04) ans est estimé à **1 500 000 USD soit 675 000 000 F CFA**. Il sera supporté par le PNUD à partir de ses ressources ordinaires. Au cours de la mise en œuvre du projet, la mobilisation de financement se poursuivra auprès d'autres partenaires, comme la Banque mondiale et l'Union Européenne. Il est également attendu du gouvernement du Mali une contribution en nature (mise à disposition des locaux servant de bureaux à l'équipe d'accompagnement) dont le montant est estimé à 126 500 USD.

---

## Partie XI. RISQUES ET PRECONDITIONS

Le principal risque identifié est la nécessaire **révision de la Constitution** pour l'érection de la Section des Comptes en une Cour des Comptes.

Les multiples attentes d'une telle révision par les acteurs de la vie politique et les responsables de l'administration publique en ont jusqu'alors repoussé l'échéance : le coût d'un référendum étant élevé, son organisation pourrait attendre la prise en compte progressive de toutes les modifications souhaitées.

Pour autant, certains juristes, à l'instar de M. Cheickna Touré (enseignant à la Faculté des Sciences juridiques de Bamako) considèrent qu'« *une simple loi organique peut modifier les statuts de la Cour Suprême et lui ôter la Section des Comptes, pour lui conférer son autonomie en tant que juridiction* ».

Il reste que la volonté politique est actuellement bien affichée et que, parmi les réformes envisagées, figure la création de la Cour des Comptes. Le Président de la République l'a fortement rappelé en novembre 2007 lors de la rentrée judiciaire des Cours et Tribunaux.

**Dans l'attente de cette révision, la principale décision devrait consister en l'adoption rapide des projets de texte (élaborés et validés en 2006), relatifs à la loi organique sur la Cour Suprême et au statut des magistrats financiers. Une adoption tardive de ces textes pourrait constituer un handicap à la mise en œuvre du Projet.**

Là encore, le Président de la République a assuré que « *les projets de lois seront examinés très prochainement par le Gouvernement* ».

Cette orientation est partagée par la plupart des partenaires qui considèrent que la consolidation de la démocratie économique et financière passe par la création rapide d'une véritable Cour des Comptes, institution indépendante de contrôle des finances publiques.

Il est en conséquence souhaitable que le consensus des partenaires techniques et financiers, sur la nécessité de soutenir la Section des Comptes et d'ériger une Cour des Comptes, se concrétise par un égal effort commun dans le financement.

---

## **PARTIE XII. CONTEXTE LEGAL**

Le Gouvernement a signé avec le PNUD l'accord de base le 9 juin 1978 et révisé le 3 juin 1980, régissant la coopération du PNUD avec la République du Mali. Conformément à l'Article I, deuxième paragraphe de cet accord de base, l'assistance apportée par le PNUD au Gouvernement sera mise à la disposition du Gouvernement, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires au niveau du PNUD.

En particulier, la décision 2005/1 du Conseil d'Administration du PNUD, en date du 28 janvier 2005, a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières, et avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre », permettant au PNUD d'appliquer dans leur totalité les nouvelles procédures communes de programmation provenant de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement.

A la lumière de cette décision, le Plan d'Action du Cadre de Coopération (CPAP) dont est issu en partie et le Plan de Travail Annuel (AWP) signé par les deux parties, constituent un Document de Projet au sens défini dans l'accord de base. (Extrait du CPAP PNUD). Par conséquent le plan de travail 2008 du projet Renforcement des Capacités de la Section des Comptes de la Cour Suprême bénéficie des mêmes conditions.

---

## **PARTIE XIII LISTE DES ANNEXES**

1. Plan de travail (AWP) 2008
2. Matrice des risques potentiels
3. Budget détaillé sur la durée du projet (04 ans)
4. Termes de référence du Coordinateur, de l'Assistant(e) d'équipe, de l'Assistant(e) Administratif et Financier, et du chauffeur
5. Termes de référence de l'étude « Organisation du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions »

**Annexe 1. Plan de travail (AWP) 2008**

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET		
		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount
<p><b>Output1</b> : 80 000 USD  <u>Baseline</u> : Faible capacité en ressources humaines de la Section des Comptes</p> <p><u>Indicators</u>: Disponibilité des TDR pour le recrutement de nouveaux magistrats  <u>Target</u>: Elaborer les TDR pour le recrutement de nouveaux magistrats financiers.  <u>Produits pays associé</u> : Les capacités humaines de la Section des Comptes sont renforcées</p>	<p><b>Résultat attendu 1</b> :</p> <p>Le profil des nouveaux magistrats financiers et des assistants est définis et les critères de recrutement sont élaborés, puis mis à la disposition de la Section des Comptes.  <u>Activité</u> : Elaboration de TDR pour le recrutement de nouveaux magistrats financiers et des assistants</p>			X	X	Projet	PNUD	Expertise Equipe	PM
	<p><b>Résultat attendu 2</b> :</p> <p>Le travail de contrôle des Conseillers s'est allégé avec l'appui des auditeurs assistants.  <u>Activité</u> : Mise en place d'une nouvelle équipe d'assistants temporaires</p>			X	X	Projet	PNUD	Honoraires Auditeurs Assistants	80 000

<p><b>Output 2 : 11 000 USD</b>  <b>Baseline:</b> Faible Capacités professionnelles des magistrats financiers, des assistants et du personnel d'exécution  <b>Indicators:</b> Les ressources humaines sont formées sur différents modules et exercent de façon efficace leur travail  <b>Targets:</b> Assurer la mise en oeuvre du plan de formation du personnel</p> <p><b>Produit pays associé:</b> Les capacités professionnelles de la SC sont renforcées</p>	<p><b>Résultat attendu:</b>  La qualité des arrêts et des rapports de contrôle est améliorée.  <b>Activité :</b> Formation de l'équipe en management et gestion axée sur les résultats</p>				X		PNUD	Honoraires Formateurs	11 000
<p><b>Output 3 : 35 000 USD</b>  <b>Baseline:</b> Le rôle de la SC des Comptes est peu connu du public et des Structures, et ses travaux sont peu diffusés/publiés</p> <p><b>Indicators:</b> la Section des Comptes a noué des coopérations multiformes et développé des initiatives en faveur de la promotion des juridictions de contrôle</p>	<p><b>Résultat attendu 1 :</b>  Les magistrats financiers et le public ont accès à beaucoup d'informations sur la Section des Comptes à travers son site Web.</p> <p><b>Activité :</b>  Réalisation d'un site Web pour la Section des Comptes et diffusion des informations sur le site.</p>			X	X			PM	18 000

<p><b>Target:</b> <i>Entreprendre des visites/voyages d'études, Organisation de séminaires internationaux, et des sessions de travail avec d'autres Institutions du pays</i></p> <p><b>Produit pays associé:</b> <i>les capacités de formulation et de mise en œuvre de politiques de la SC se sont améliorées</i></p>	<p><b>Résultat attendu 2 :</b> Les rapports annuels et d'autres publications sont publiés sur le site web de la Section des Comptes.</p> <p><b>Activité :</b> Appui pour l'élaboration et/ou l'impression des rapports annuels et autres publications de la Section des Comptes.</p>				X		8 100 000	18 000	13 000
	<p><b>Résultat attendu 3 :</b> La Section des Comptes s'inspire de l'expérience d'autres structures étrangères de contrôle et renforce sa coopération avec elles et les Institutions et Services de contrôle nationaux.</p> <p><b>Activité :</b> Organisation de conférences internationales avec d'autres Institutions Supérieures de Contrôle et Institutions Nationales, régionales et internationales</p>						7 650 000	17 000	

<p><b>Output 4 : 4 000 USD</b>  <u>Baseline:</u> <i>Le rôle de la SC des Comptes est peu connu du public et des Structures, et ses travaux sont peu diffusés/publiés. Les comptes de l'état ne sont pas annuellement certifiés</i>  <u>Indicators</u>  <i>La Section des Comptes est érigée en Cour des Comptes et exécute la mission dévolue à une Cour des Comptes</i>  <u>Target:</u> <i>Le détachement d'un Expert magistrat financier auprès de la SC</i></p> <p><i>Entreprendre des actions de lobby/plaidoyer pour l'érection de la Section en Cour des Comptes</i>  <u>Produit pays associé:</u> <i>les capacités institutionnelles de la Section des Comptes se sont renforcées à travers son érection en Cour des Comptes</i></p>	<p><b>Résultat attendu 1:</b>  Les travaux de la Section des Comptes sont partagés avec les autorités et le public. Des actions de lobby et de plaidoyer sont entreprises.</p> <p><b>Activité :</b> Fourniture de services consultatifs d'un Expert en communication et plaidoyer en faveur de la création d'une Cour des Comptes</p>							Honoraire Expert	4 000
---	---	--	--	--	--	--	--	------------------	-------

<p><b>Output 5 : 79 575 USD</b></p> <p><b>Baseline:</b> Faible initiative des différentes équipes de projet de travailler en synergie. Faible coordination, d'interface et de plaidoyer en faveur des projets aux Institutions</p> <p><b>Indicators:</b> le projet est efficacement mis en œuvre</p> <p><b>Target:</b> Mise en place de l'équipe projet Suivi /coordination de la mise en œuvre des activités du projet</p> <p><b>Produit pays associé:</b> les capacités de formulation et de mise en œuvre des P/P se sont améliorées</p>	<p><b>Résultat 1 :</b> Le projet est mis en œuvre avec efficacité et la Section des Comptes est érigée en Cour des Comptes</p> <p><b>Activité :</b> La prise en charge du personnel est correctement assurée</p> <p><b>Activité :</b> Suivi/Evaluation du projet</p> <p><b>Activité :</b> Fonctionnement du bureau</p>			X	X		PNUD	PNUD	42 500
				X	X				7 075
				X	X				30 00
<b>TOTAL GENERAL S-C/CC</b>									<b>209 575 USD</b>

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET		
		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount
<p><b>Output 6 : 66 666 USD</b>  <u>Baseline:</u> Département nouvellement créé. Faible connaissance des Institutions. Les appuis du PNUD aux Institutions manquent d'une vraie coordination et d'une forte visibilité auprès du gouvernement</p> <p><u>Indicators:</u> les projets d'appui aux Institutions bénéficient d'une meilleure visibilité, de coordination et d'un plaidoyer auprès du gouvernement</p> <p><u>Target:</u> Assistance au Ministère CRI pour jouer le rôle d'interface et de coordination des projets d'appui aux Institutions</p> <p><u>Produit pays associé:</u> Le MCRI est mieux outillé pour assumer son rôle de suivi et de gestion des relations entre le gouvernement et les Institutions. Les projets bénéficient d'une bonne coordination et d'une meilleure visibilité</p>	<p><b>Résultat attendu :</b>  Le rôle d'interface et de coordination des différents appuis du PNUD aux Institutions est assuré avec efficacité.</p> <p><b>Activités</b>  Appui à la réalisation d'un audit organisationnel et institutionnel du MCRI</p> <p>Assistance à l'actualisation de l'étude sur l'état des lieux des relations entre le Gouvernement et les Institutions</p> <p>Atelier national de restitution / validation des résultats de l'étude</p> <p>Etude sur le rôle de la Cour Suprême après la création de la Cour des Comptes et formulation d'un projet d'appui institutionnel à la Cour Suprême</p>					MCRI	PNUD	Honoraires Consultant	33 333
				x				Honoraires Consultant	8 889
								Frais tenue atelier	8 889
								Honoraires Consultant	15 555
<b><u>Total SC+MCRI</u></b>									<b>276 241</b>

<b>Annexe 2 Matrice des risques potentiels</b>									
<b>Intitulé du Projet : RENFORCEMENT DE LA SECTION DES COMPTES OU DE LA FUTURE COUR DES COMPTES</b>					<b>Award ID: 00049036</b>	<b>Date: MAI 2008</b>			
<b>#</b>	<b>Description</b>	<b>Date</b>	<b>Type</b>	<b>Impact &amp; Calcul de Probabilités</b>	<b>Réponse proposée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Soumis, mise à jour</b>	<b>Dernière révision</b>	<b>Statut</b>
1	Retard dans la mise à disposition des magistrats financiers	2008	Organisationnel	Lenteur d'exécution etc.  Echelle de Probabilité de 1 (bas) to 5 (Elevé) P = 3  Echelle d'impact de 1 (bas) to 5 (élevé) I = 5 <i>Critique</i>	Action de lobby auprès du gouvernement pour accélérer le recrutement des nouveaux magistrats	Coordinateur Projet et Président de la Section des Comptes	Chargé de Programme (PNUD) pour mise à jour dans ATLAS	2008	Immédiat
2	Manque de disponibilité de l'Expertise internationale pour détachement temporaire (02 ans) au près de la SC	2009	Organisationnel (Structurel)	P = 5 I = 5	Proposer au cas échéant une alternative consistant à des appuis ponctuels selon des rythmes et durée à définir	Directeur de la DCI	Chargé de Programme (PNUD) pour mise à jour dans ATLAS	2008	Immédiat
3	Manque de volonté politique suffisante pour diligenter l'érection la SC en Cour des Comptes	2010	Financier Politique Stratégique	P = 2 I = 4	Entreprendre des actions de sensibilisation et de Plaidoyer auprès des Autorités de l'Etat et des partenaires au développement sur les question de Reformes et gestion des Finances Publiques et de l'aide au développement	Comité pilotage  Equipe de coordination	Chargé de Programme (PNUD,) pour mise à jour dans ATLAS	2008	Constant

**Annexe 3 : Budget détaillé sur la durée de vie (04 ans) du projet**

Sbin	Description	Implementing	TOTAL	2008	2009	2010	2011
<b>010</b>	<b>PERSONNEL</b>						
<b>011</b>	<b>Consultants et Experts Internationaux</b>						
	Magistrats financiers	NEX	110 000	0	55 000	55 000	0
	Experts achivistes	NEX	25 000	0	25 000	0	0
<b>011.99</b>	<b>Total de la ligne</b>		<b>135 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>
<b>013</b>	<b>Assistance Administrative</b>						
	Assistant Administratif et Financier	NEX	70 000	10 000	20 000	20 000	20 000
	Assistante d'Equipe	NEX	52 500	7 500	15 000	15 000	15 000
	Chauffeur	NEX	35 000	5 000	10 000	10 000	10 000
<b>013.99</b>	<b>Total de la ligne</b>		<b>157 500</b>	<b>22 500</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
<b>015</b>	<b>Suivi et Evaluation</b>						
	Suivi Comités Techniques	NEX	8 500	1 000	2 500	2 500	2 500
	Evaluation à mi-parcours et évaluation finale	NEX	7 500	0	0	7 500	0
<b>015.99</b>	<b>Total de la ligne</b>		<b>16 000</b>	<b>1 000</b>	<b>2 500</b>	<b>10 000</b>	<b>2 500</b>
<b>016</b>	<b>Coûts des missions</b>						
	Frais de Mission Projet	NEX	14 075	6 075	8 000	0	0
<b>016.99</b>	<b>Total de la ligne</b>		<b>14 075</b>	<b>6 075</b>	<b>8 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>017</b>	<b>Consultants Nationaux</b>							
	Coordonnateur National du Projet	NEX	140 000	20 000	40 000	40 000	40 000	40 000
<b>017.99</b>	<b>Total de la ligne</b>		<b>140 000</b>	<b>20 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
<b>019</b>	<b>TOTAL PERSONNEL &amp; CONSULTANTS INTERNATIONAUX</b>		<b>462 575</b>	<b>49 575</b>	<b>175 500</b>	<b>150 000</b>	<b>87 500</b>	
<b>Sbin</b>	<b>Description</b>	<b>Implementing</b>		<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	
<b>020</b>	<b>CONTRATS</b>							
<b>021</b>	<b>A - Contrats d'appui technique</b>							
	Plaidoyer et Communication	NEX	41 000	4 000	14 000	14 000	9 000	
	Bulletins semestriels	NEX	14 000	0	7 000	7 000	0	
	Cabinets privés d'audit	NEX	25 000	0	25 000	0	0	
	Auditeurs Assistants	NEX	180 000	80 000	100 000	0	0	
	<b>Total de la ligne</b>		<b>260 000</b>	<b>84 000</b>	<b>146 000</b>	<b>21 000</b>	<b>9 000</b>	
<b>022</b>	<b>B - Contrats de prestation de service</b>							
	Maintenance informatique	NEX	7 000	2 000	5 000	0	0	
	Connexion Internet	NEX	7 000	2 000	5 000	0	0	
	Conception et réalisation site Web	NEX	21 600	18 000	1 200	1 200	1 200	
	Loyer bureaux du Projet	NEX	0	0	0	0	0	
	Entretien/Gardiennage bureaux	NEX	0	0	0	0	0	
	Documentation / Archivage	NEX	8 000	0	4 000	4 000	0	

<b>020.99</b>	<b>Total de la ligne</b>		<b>43 600</b>	<b>22 000</b>	<b>15 200</b>	<b>5 200</b>	<b>1 200</b>
029	<b>TOTAL CONTRATS</b>		<b>303 600</b>	<b>106 000</b>	<b>161 200</b>	<b>26 200</b>	<b>10 200</b>
<b>030</b>	<b>Formation /Voyages d'Etudes/Ateliers</b>						
	<b>Formation personnel Section des Comptes</b>						
	Management et informatique	NEX	20 000	0	10 000	10 000	0
	Conférences internationales (Mali/Extérieur)	NEX	47 000	17 000	20 000	10 000	0
	Conférences-débats TV, Radio	NEX	10 000	0	3 333	3 333	3 333
	Plan de formation	NEX	160 000	0	80 000	80 000	0
	Contrôle juridictionnel	NEX	30 000	0	7 500	7 500	15 000
	Audits spécifiques	NEX	0	0	0	0	0
	Appui intégrat. Rég. SC, Juridict. Financ. UEMOA	NEX	27 500	0	10 000	10 000	7 500
	Bourses Perfectionnement Magistrats	NEX	55 000	0	25 000	30 000	0
	Formation Documentaliste	NEX	5 000	0	0	5 000	0
	Ateliers/Outils professionnels	NEX	30 000	0	15 000	7 500	7 500
	Ateliers/Rencontres avec les structures de contrôle publiques		15 000	0	15 000	0	0
	Atelier de validation Plan d'action Cour Comptes	NEX	6 667		6 667		0
	Ateliers transversaux (AN, HCCT, DNTCP, DNB ...)	NEX	25 000	0	12 500	0	12 500
	Formation Equipe Projet		16 000	11 000	0	5 000	0

030.99	<b>Total de la ligne</b>		447 166	28 000	205 000	168 333	45 833
039	<b>TOTAL FORMATION</b>		447 166	28 000	205 000	168 333	45 833
<b>Sbin</b>	<b>Description</b>	<b>Implementing</b>		<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
040	<b>EQUIPEMENT</b>						
045	<b>Equipement</b>						
	Fonds Documentaire	NEX	5 000	0	2 500	2 500	0
	Matériel informatique	NEX	20 000	0	10 000	10 000	0
	Matériels de transport	NEX	0	0	0	0	0
	Copieurs	NEX	0	0	0	0	0
	Mobilier de bureau	NEX	0	-	-	-	-
	Autres équipements	NEX	15 000	0	5 000	5 000	5 000
045.99	<b>Total de la ligne</b>		40 000	0	17 500	17 500	5 000
049	<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>		40 000	0	17 500	17 500	5 000
	<b>RAPPORTS</b>						
	<b>Rapports et impression</b>						
	Rapport public annuel	NEX	11 500	6 500	5 000	0	0
	Rapports sectoriels	NEX	11 500	6 500	5 000	0	0
	Impressions	NEX	35 000	5 000	10 000	10 000	10 000
	<b>TOTAL RAPPORTS</b>		58 000	18 000	20 000	10 000	10 000

<b>050</b>	<b>FRAIS DIVERS</b>							
<b>053</b>	<b>Divers</b>							
	Maintenance équipement Projet	NEX	8 325	2 000	2 325	2 000	2 000	
	Diverses fournitures et prestations	NEX	13 000	4 000	4 000	4 000	4 000	1 000
	Autres	NEX	8 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>053.99</b>	<b>Total de la ligne</b>		<b>29 325</b>	<b>8 000</b>	<b>8 325</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>5 000</b>
059	<b>TOTAL FRAIS DIVERS</b>		<b>29 325</b>	<b>8000</b>	<b>8325</b>	<b>8000</b>	<b>8000</b>	<b>5000</b>
<b>060</b>	<b>APPUI INSTITUTIONNEL MCRI</b>							
	Actualisation Etudes sur les relations Etat -Institut	NEX	17 778	17778	0	0	0	0
	Audit organisationnel & institutionnel du MCRI	NEX	33 333	33333	0	0	0	0
	Etude sur rôle de la CS après création CC et formulat projet	NEX	15 555	15555	0	0	0	0
	Création d'un Centre de documentation sur les Institutions		46 323	0	46 323	0	0	0
	Dotation pour assistance aux études spécifiques	NEX	46 345	0	0	46345	0	0
	<b>Total de la ligne</b>		<b>159 334</b>	<b>66666</b>	<b>46323</b>	<b>46345</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL APPUI INSTITUTIONNEL MCRI</b>		<b>159 334</b>	<b>66 666</b>	<b>46 323</b>	<b>46 345</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
096 01	<b>AOS</b>		<b>75 000</b>	<b>13 812</b>	<b>31 692</b>	<b>21 319</b>	<b>8 177</b>	<b>8 177</b>
	<b>BUDGET Net Amount</b>		<b>1 500 000</b>	<b>276 241</b>	<b>633 848</b>	<b>426 378</b>	<b>163 533</b>	<b>163 533</b>
	<b>BUDGET TOTAL (y compris AOS)</b>		<b>1 575 000</b>	<b>290 053</b>	<b>665 540</b>	<b>447 697</b>	<b>171 710</b>	<b>171 710</b>
	<b>BUDGET TOTAL Franc CFA (Taux 450)</b>	450	<b>708 750 158</b>	<b>130 523 873</b>	<b>299 493 180</b>	<b>201 463 763</b>	<b>77 269 343</b>	<b>77 269 343</b>

## **Annexe 4 : Termes de référence du personnel**

### **1. Poste de Coordinateur**

#### **DESCRIPTION des TACHES**

<b>Lieu d'affectation</b>	<b>: Bamako</b>
<b>Durée</b>	<b>: 12 mois</b>
<b>Statut</b>	<b>: Contrat Service</b>
<b>Langue de travail</b>	<b>: Français</b>
<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>: Août 2008</b>

**TITRE:** Coordonnateur (trice) du projet « Accompagnement et Renforcement de la Section des Comptes ou de la future Cour des Comptes

**SUPERVISEUR :** Le Président de la Section des Comptes

L'assistance du PNUD à la Section des Comptes de la Cour Suprême, s'inscrit dans le cadre de son Programme de Coopération avec le Mali ainsi que dans les objectifs du Plan d'Assistance des Nations Unies au Mali (UNDAF) et du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Cette assistance vise à appuyer la Section des Comptes en vue de son érection en Cour des Comptes conformément aux engagements pris par l'Etat malien à travers la signature le 10 janvier 1994 du traité de l'UEMOA. Le projet sera logé auprès de la Cour Suprême et sera régi par les modalités de l'Exécution Nationale (NEX)

#### **Mandat général du (de) Coordinateur (trice) :**

Sous la supervision du Président de la Section des Comptes, et en étroite collaboration avec le Conseiller au Programme, Gouvernance Démocratique du PNUD, le (la) Coordinateur (trice) est chargé(e) de la coordination globale du projet. A cet effet, il assure la gestion courante du projet et veille à la mise en œuvre correcte des activités.

#### **Responsabilités :**

Il est le responsable technique du programme et répond devant la Section des Comptes et le PNUD. A ce titre :

- il supervise et coordonne la conception et la réalisation technique des plans de travail et de l'ensemble des activités du programme,
- il représente le programme à la fois auprès des autorités gouvernementales (agence d'exécution et autres structures nationales) et des partenaires au développement.
- il fournit au projet un appui conseil programmatique.
- Il signe ou co-signe
  - tous les documents émanant du programme et qui sont destinés aux autorités gouvernementales, aux partenaires techniques, à la société civile et aux partenaires au développement. ;
  - tous les chèques, les ordres de mission, demandes et états de paiement, les états financiers et comptables (journaux, rapprochements bancaires, les procès verbaux de caisse, états de salaires, frais de mission, perdiems, honoraires... ) ;
  - tous les bons de commande, les bons de travail et les bons de sortie ;
  - tous les actes administratifs et juridiques qui engagent le programme (contrats d'entretien et de maintenance du parc automobile et informatique, climatiseurs, réfrigérateurs, bureaux), de prestation de services, d'assurance, de location bail, les rapports d'activités trimestriels et annuels ;

- Il évalue l'ensemble du personnel du projet sous ses ordres à la fin de chaque année.
- assiste et supervise le personnel, gère les ressources du programme, selon les procédures de l'exécution nationale (NEX) ;
- organise le travail pour une exécution correcte des activités du programme ;
- élabore des rapports d'avancement du Programme pour la tutelle du projet, au REN, et au PNUD ; s'assurer de l'avancement correct des activités du programme vers les groupes cibles,
- s'assure de l'application des outils de gestion du programme et de leur visibilité dans les rapports trimestriels et annuels;
- recherche des partenariats extérieurs pour développer des synergies sur les programmes et provoque des échanges d'expérience ou la mobilisation de nouvelles ressources ;
- noue des contacts avec toutes les parties concernées ou intéressées par les activités du programme à l'extérieur et développer le plaidoyer des actions du programme ;
- assure la communication relative au programme ;
- apporte sur demande spécifique, tout appui complémentaire à la bonne marche des activités du programme.

### **Compétences et qualifications :**

Formation supérieure en administration, gestion ou économie du développement, ou sciences sociales (Bac +4 au moins)

- Expérience concrète de plusieurs années de gestion de programme (5 ans minimum).
- Capacité confirmée de gestion d'équipe.
- Esprit de synthèse et d'analyse.
- Qualités de communication, tant dans le cadre du travail d'équipe que vers l'extérieur.
- Expériences confirmée de travail en réseaux et avec plusieurs partenaires.
- Compétences en matière de suivi-évaluation.
- Bonnes connaissances en informatique de bureau (Word Excel, Power Point)
- Avoir des connaissances et expériences professionnelles démontrés d'appui à au renforcement des capacités des Institutions nationales, l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies de réforme
- Bonne connaissance des enjeux de la gouvernance au Mali, de l'environnement juridictionnel et de l'administration publique des pays africains et du Mali en particulier;
- Capacité prouvée à travailler en milieu institutionnel avec des responsables des Institutions, des Ministères et des partenaires au développement de haut niveau, ainsi qu'avec des organisations de la société civile et des responsables des entités territoriales décentralisées.
- Parfaite maîtrise de la langue française.
- La connaissance de l'Organisation des Nations Unies et des ses pratiques de travail de même qu'un bon usage de l'anglais constitueront un avantage.
- Etre de nationalité malienne.

### **Constitution des dossiers et dépôt de dossiers**

➤ Les dossiers à fournir comprendront :

1. Une demande
2. Un CV
3. Une lettre de motivation
4. Une copie des diplômes et attestations de travail
5. Des lettres de recommandation

**Les dossiers doivent parvenir au Centre des Services du PNUD au plus tard le 25 juillet 2008**

## Poste d'Assistant Administratif et Financier

### DESCRIPTION des TACHES

<b>Lieu d'affectation</b>	<b>: Bamako</b>
<b>Durée</b>	<b>: 12 mois</b>
<b>Statut</b>	<b>: Contrat Service</b>
<b>Langue de travail</b>	<b>: Français</b>
<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>: Août 2008</b>

### Rôle et attributions

Sous la supervision directe du Coordonnateur du projet, l'Assistant(e) administratif (ve) et financier(e) sera chargé(e) d'aider le Coordonnateur dans la gestion du Projet et de veiller à ce que les procédures financières et administratives soient strictement respectées par tous les intervenants. Plus spécifiquement, il/elle aura comme fonctions :

- Assurer la gestion financière du Projet conformément au manuel de procédures de gestion ;
- Superviser l'établissement de la paie ;
- Veiller au contrôle de la petite caisse ;
- Veiller à l'exécution des budgets ;
- Produire les rapports financiers mensuels du Projet;
- Faire les états de dépenses internes du Projet;
- Gérer les passations de marchés (commander les biens et services en respectant strictement les procédures inscrites dans le manuel de gestion) ;
- Recenser les besoins matériels et financiers ;
- Faire la vérification de l'autorisation d'achat ;
- Faire la prospection du marché ;
- Coordonner l'élaboration du cahier des charges pour les appels d'offres ;
- Assurer la réception de fonds ;
- Fournir au Projet des conseils d'ordre professionnel, comptable, financier requis pour le contrôle et le suivi des activités ;
- Représenter le Coordonnateur aux rencontres avec les partenaires à la demande de ceux-ci ;
- Coordonner les activités de secrétariat ;
- Assurer le bon fonctionnement de l'Administration du Projet :
- Gérer le personnel du Projet,
- Suivre les budgets en vérifiant les dépenses de fonctionnement périodique de manière à éviter les dépassements ;
- Faire le suivi de la paie des agents ;
- Assurer un suivi au niveau de l'approvisionnement du bureau et des équipements ;
- Superviser la réception et la distribution du matériel et des équipements ;
- Superviser l'engagement des dépenses et ordonner le paiement,
- Coordonner les activités comptables et financières et s'assurer du respect de toutes les obligations juridiques, fiscales et sociales du Projet ;
- Assurer la gestion des immobilisations ;
- Gérer les missions et déplacements: ordre de mission, perdiems, etc. ;
- Accomplir d'autres tâches connexes à la demande du Coordonnateur.

### **Qualifications/expérience/profil requis :**

- Diplôme en administration /gestion financière ou comptabilité.
- Solide expérience en gestion administrative et financière, d'au moins 5 ans.
- Bonne connaissance des procédures du PNUD ;
- Bonne connaissance en informatique et maîtrise des logiciels de gestion des données.
- Sens de l'organisation et capacité de travailler en équipe.
- Maîtrise du Français avec une connaissance pratique de l'anglais.

### **Constitution des dossiers et dépôt de dossiers**

➤ Les dossiers à fournir comprendront :

1. Une demande
2. Un CV
3. Une lettre de motivation
4. Une copie des diplômes et attestations de travail
5. Deux lettres de recommandation

**Les dossiers doivent parvenir au Centre des Services du PNUD au plus tard le 25 juillet 2008**

## LISTE DE RESERVE DE CANDIDATURES AU POSTE D'ASSISTANT (E) D'EQUIPE DE PROJET

### TERMES DE REFERENCE (en pool)

#### Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau Cadre de Coopération de Pays et à la demande du Gouvernement du Mali, le PNUD s'apprête à recruter un certain nombre d'Assistants(es) d'équipes de Projets.

Afin de préparer ces recrutements, le PNUD Mali souhaite constituer rapidement une liste de réserve de candidatures et c'est dans ce cadre qu'il lance le présent avis d'appel à Candidature.

Après une période de publication du présent appel sur trois semaines, le PNUD procédera à une analyse des CV et des lettres de motivation en vue d'établir une première présélection de candidats. Les candidats issus de cette première phase de pré sélection seront invités à passer un test écrit dans les locaux du PNUD.

Après cette deuxième phase de pré sélection, un certain nombre de candidats seront invités à participer à des entretiens au PNUD. Ces différentes étapes ont pour but de constituer cette liste de réserve. Les candidats qui auront passé cette dernière étape avec succès seront retenus pour constituer cette liste de réserve.

Le PNUD se réserve toutefois le droit d'affecter ou de ne pas affecter les candidats émergeant à cette liste pour des postes spécifiques d'Assistant (es) aux Equipes des Projets.

#### **Généralité**

Le Poste d'Assistant d'Equipe de Projet cumule des fonctions standard de secrétariat administratif avec des fonctions simplifiées d'Assistant Financier et de Gestion de Projet.

Sous la supervision du Coordonnateur, l'Assistant d'Equipe de Projet appuie la coordination du Projet et assure le Secrétariat ainsi qu'un appui pour le suivi Budgétaire et la Gestion du Projet.

#### **Taches :**

Sous la supervision du Coordonnateur de Projet, le rôle de l'Assistant(e) à l'Equipe de Projet constituera à aider la coordination du projet à réaliser ses fonctions et à exécuter différents travaux tels que :

##### Secretariat

- l'accueil et la réception des visiteurs
- gestion des appels téléphoniques
- gestion du courrier entrant et sortant
- gestion des fournitures de bureau
- la rédaction des correspondances de routine, la réception et le tri du courrier,
- la saisie des documents de toutes sortes relatifs aux activités du bureau,

##### Gestion

- la préparation des réunions, des ateliers, des séminaires
- l'implantation d'un système de classification et l'assurance de sa bonne marche
- l'organisation du mouvement du personnel (missions, etc.)
- le suivi des dossiers du Personnel du Projet

##### Finances

- l'Appui au suivi Budgétaire
- la mise à jour des rapports financiers

Et de manière générale, l'accomplissement à la demande du Coordonnateur et des responsables des différents volets de toute autre tâche, relevant de ses compétences et qualifications et relatives aux activités du bureau.

### **Profil du poste, pré requis**

L'Assistant(e) d'Equipe de Projet doit répondre aux qualifications suivantes :

- Diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou administration ou comptabilité;
- Au moins 3 années de pratique dans le domaine de la gestion de Projet;
- Maîtrise de l'environnement Office et plus particulièrement Word et Excel
- Expérience de travail de cette nature au sein d'une administration publique, organisation internationale ou centre de recherche ; ou expérience similaire dans une entreprise privée ou une ONG.
- Esprit d'équipe et d'organisation, bonnes relations interpersonnelles et aptitude à travailler dans un environnement multiculturel.
- Bonne capacité rédactionnelle, de synthèse et d'analyse.

### **Préférence additionnelle lors de l'évaluation du Candidat**

- Une connaissance du Système des Nations Unies
- Une pratique d'un ERP (La connaissance du Système Atlas est un atout)
- Une connaissance de base de l'Anglais
- Une expérience auprès d'un projet du PNUD
- Un parcours académique de type BAC + 2

### **Durée et Type de contrat**

Les Assistants (es) d'équipes Projet sont recrutés pour une durée renouvelable de un an dans le cadre des Contrats de Services

### **Présentation des dossiers de Candidatures.**

- Lettre de Motivation
- CV
- Références
- Copie des Diplômes.

## **LISTE DE RESERVE POSTE DE CHAUFFEURS DE PROJET**

### **TERMES DE REFERENCE (en pool)**

#### **CONTEXTE**

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau Cadre de Coopération de Pays et à la demande du Gouvernement du Mali, le PNUD s'apprête à recruter un certain nombre de Chauffeurs de Projets.

Afin de préparer ces recrutements, le PNUD Mali souhaite constituer rapidement une liste de réserve de candidatures et c'est dans ce cadre qu'il lance le présent avis d'appel à Candidature.

Après une période de publication du présent appel sur deux semaines, le PNUD procédera à une analyse des CV et des lettres de motivation en vue d'établir une première présélection de candidats. Les candidats issus de cette première phase de pré sélection seront invités à passer des tests de conduites.

Après cette deuxième phase de pré sélection, un certain nombre de candidats seront invités à participer à des entretiens au PNUD dans le cadre d'un comité d'évaluation des candidatures. Ces différentes étapes ont pour but de constituer cette liste de réserve. Les candidats qui auront passé cette dernière étape avec succès seront retenus pour constituer cette liste de réserve. La constitution de cette liste n'est pas un engagement de recrutement. C'est une réserve de candidatures pour l'octroi rapide et ultérieur de postes en fonction des besoins exprimés par les projets.

Date limite de réception des candidatures: 6 juin 2008.

#### **TITRE DU POSTE ET CONTRAT**

---

Chauffeur

Contrat de Services un an renouvelable.

#### **DESCRIPTION ET PROFIL DU POSTE**

De manière générale, la fonction type de chauffeur au PNUD est une fonction critique en terme de perception de l'organisation et se présente telle que décrite dans les grandes lignes ci-dessous.

Le Chauffeur est une personne, discrète, serviable et courtoise. Le Chauffeur doit faire preuve de sang froid, il conserve son calme dans des situations de stress. (Accident, embouteillages etc...). Il est, conscient d'incarner, pour le public usager de la route, comme pour ses passagers, l'image de l'organisation pour laquelle il travaille et ce en toute circonstance. Il est responsable d'un véhicule qui arbore le sigle de l'Organisation et l'identifie.

Il a des connaissances minima de respects du protocole des grandes administrations et institutions.

Il gère les déplacements avec efficacité et sens de l'économie. Il est capable d'intervenir pour les premiers soins en cas de nécessité, il connaît les règles minima de sécurité à appliquer pour protéger ses passagers. Il connaît et maîtrise les trajets dans la région et/ou la ville pour laquelle il est engagé. Il maîtrise également les langues nationales en usage.

#### **DESCRIPTION DES TACHES**

---

Le chauffeur travaillera sous la supervision directe du Coordinateur

Ses principales tâches seront les suivantes :

1. Conduire le véhicule officiel qui lui est affecté;
2. Assurer l'entretien ordinaire du véhicule (niveau d'huile, l'eau, la batterie, les freins, les pneus, etc.).
3. S'assurer que le véhicule est maintenu propre ;
4. Effectuer les petites réparations ;
5. Prendre toutes dispositions pour les grosses réparations, les visites de maintenance et autres entretiens ;
6. Tenir le carnet de bord (déplacements officiels, kilométrage journalier, consommation de carburant) ;

7. Tenir à jour la fiche technique du véhicule ;
8. S'assurer que toutes les formalités prévues par la loi et les règlements sont accomplies en cas d'accident ;
9. Collecter et distribuer le courrier, tous les documents et autres articles pour le compte du projet ;
10. Assurer les déplacements officiels du personnel du bureau ;
11. Accueillir le personnel et les visiteurs officiels à l'aéroport ;
12. Exécuter toute autre tâche qui sera confiée par le superviseur ;
13. Etre disponible en cas de besoin et faire preuve d'une grande flexibilité d'horaires.

### ***Section 3.01*      **QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES****

---

- Avoir une excellente présentation.
- Etre titulaire du CEP et d'un permis de conduire ;
- Bonne connaissance du terrain en fonction de son lieu d'affectation.
- Pratique et bonne connaissance du Français. (Lire, écrire et écrire correctement le français)
- Pratique courante de la langue nationale en fonction de son lieu d'affectation.
- Avoir des connaissances en mécanique générale ;
- Avoir une expérience des missions de terrains à l'intérieur du pays et à l'extérieur ;
- Pouvoir travailler sous pression et respecter les horaires de travail,
- Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine auprès d'une institution internationale. (ONG, Ambassade etc.).

### ***ATOUTS ADDITIONNELS***

---

- Connaissance du système des Nations Unies est un atout
- Formation en secourisme (avec diplôme)
- Formation en Sécurité sur le Terrain.
- Connaissance de l'Anglais.
- Connaissance spécifique du SNU

### ***Section 3.02*      **DOSSIERS DE CANDIDATURE****

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite adressée au Représentant Résident du PNUD
- Une lettre de motivation,
- Un CV détaillé,
- Une photocopie du permis de conduire,
- La/les copie/s des attestations et certificats de travail.
- Un P11 ou notice du personnel (formulaire des Nations Unies)
- Une ou plusieurs lettres de références antécédentes.

### ***Section 3.03*      **PROCEDURE DE SELECTION****

Tous les éléments constitutifs de ces TDRs constitueront la base d'une grille d'analyse des candidatures en vue de constituer la liste de réserve.

Les candidats qui sur la base de CV seront pré qualifié, passeront les étapes suivantes :

- Entretien oral
- Test écrit
- Test de conduite automobile

Le PNUD se réserve toutefois le droit d'affecter ou de ne pas affecter les candidats émergeant à cette liste pour des postes spécifiques de Chauffeurs des Projets.

***MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES  
INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE DU MALI***

**TERMES DE REFERENCE  
« ORGANISATION DU MINISTERE CHARGE DES  
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA  
REPUBLIQUE du Mali »**

*Mai 2008*

# **SOMMAIRE**

**CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

**OBJECTIFS**

**RESULTATS ATTENDUS**

**PROFIL DU CONSULTANT**

**DUREE DE REALISATION**

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA MISSION**

**PRESENTATION DES OFFRES ET DATE DE DEPOT**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Avec l'avènement de l'Etat de droit et de démocratie pluraliste d'une part et les exigences de la bonne gouvernance politique et économique d'autre part, La République du Mali s'est dotée de huit (8) Institutions à savoir :

- La Présidence de la République
- Le Gouvernement
- L'Assemblée Nationale
- La Cour Suprême
- La Cour Constitutionnelle
- La Haute Cour de Justice
- Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales
- Le Conseil Économique, Social et Culturel.

Et ayant pris conscience de l'importance des relations entre les Institutions de la République pour l'amélioration de la gouvernance politique et démocratique, le Président de la République du Mali a décidé de la création d'un Ministère Chargé spécifiquement de ces relations par décret **n° 07-387/P. RM du 15 Octobre 2007**.

Le Ministère, Chargé des Relations avec les Institutions doit suivre les rapports entre le Gouvernement et les Institutions de la République et veiller au respect et à la bonne application des dispositions constitutionnelles et réglementaires régissant les relations entre le Pouvoir Exécutif et les différentes Institutions de la République.

De création récente, le Ministère évolue sur un terrain quasi vierge qui lui impose d'élaborer un système et de se doter des moyens et capacités indispensables à l'accomplissement de sa mission à travers une organisation appropriée.

Par ailleurs, la densité et la complexité de la matière que représentent les relations avec les institutions, liées à la multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine, commandent au Ministère de disposer de Ressources Humaines de qualité pour conduire les missions assignées à bonne fin.

Enfin et pour bien conduire ses activités, le Ministère Chargé des Relations avec les Institutions doit assurer sa propre visibilité auprès de tous les acteurs et des populations et traduire par une communication adéquate toutes les actions du Gouvernement.

## **II. OBJECTIF DE LA MISSION**

### ***II.1. OBJECTIF GENERAL***

L'objectif principal de l'étude est de définir, pour le Ministère Chargé des Relations avec les Institutions de la République, une organisation idoine qui permette de réaliser avec efficacité les objectifs des missions assignées en assurant, par ailleurs, une bonne visibilité du Ministère auprès des partenaires, des autres Institutions de la république et des populations du pays.

### ***II.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES***

De façon spécifique, la mission s'attellera à :

- effectuer un diagnostic de l'existant en mettant l'accent sur la capacité organisationnelle et institutionnelle du Ministère à accomplir ses missions
- définir les concepts de « relations avec les institutions » et de « porte parole du Gouvernement » en relation avec la mission définie par le décret numéro 07-387/P.RM du 15 octobre 2007,
- concevoir une organisation structurelle et opérationnelle appropriée avec une description de tous les postes du Cabinet Ministériel,
- déterminer et définir les axes de gestion et de suivi des principales missions du Ministère,
- élaborer un plan adéquat de communication institutionnelle
- formaliser toutes suggestions de nature à faire du Ministère un laboratoire d'idées et de propositions au Gouvernement.

## **III. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus de la mission se présentent comme suit :

- un rapport de diagnostic est établi et fait ressortir l'expérience malienne, le niveau de capacité du ministère à accomplir ses missions et les différentes recommandations.
- Les notions attachées aux deux volets de la mission du Ministère (« relations avec les institutions » et « porte parole ») sont définies et clarifiées.
- L'organigramme du Ministère et les descriptions de postes sont disponibles.
- Le document présentant les axes de gestion et de suivi des rapports /activités avec le Parlement est élaboré.
- Le document présentant les axes de gestion et de suivi des activités avec le Gouvernement et les autres Ministères est rédigé.

- Le manuel de gestion et de suivi des rapports avec les autres Institutions est établi et disponible.
- Le plan de communication institutionnelle du Ministère et du Gouvernement est élaboré.
- Les suggestions faites par le Consultant et visant à faire du Ministère, un laboratoire d'idées et de propositions au Gouvernement sont pertinentes et faciles à mettre en œuvre.

#### **IV. PROFIL DU CONSULTANT**

- Le Consultant doit avoir :
  - ✓ une compétence avérée d'au moins cinq (5) années en organisation, management et gestion des entreprises et administrations.
  - ✓ Une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de Gouvernements (d'Etat) et de Départements Ministériels.
- Des expériences spécifiques en rôles des Institutions Républicaines et en procédures de travail gouvernemental seraient un atout

#### **V. DUREE DE REALISATION**

La mission n'excédera pas une durée de quarante (40) jours/hommes

#### **VI. PRESENTATION DES DOCUMENTS ET DES RAPPORTS**

Les rapports (provisoire et final) et les documents produits par le Consultant seront imprimés en trois (3) exemplaires, accompagnés d'une version électronique enregistrée sur CD.

#### **VII. DATE DE DEPOT ET PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres de service élaborés par les candidats devront parvenir en deux exemplaires au secrétariat particulier de Madame le Ministre, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte Parole du Gouvernement au plus tard le .....

Les offres devront comporter les deux parties séparées décrites ci-après :

## 1. Proposition technique

- ✓ Compréhension des termes de référence et observations du Consultant.
- ✓ Présentation de la méthodologie de réalisation de la mission.
- ✓ Chronogramme d'intervention.
- ✓ Présentation des intervenants.
- ✓ Annexes
  - Référence du prestataire ou du Consultant
  - CV des intervenants

## 2. Proposition financière

- ✓ Composantes du coût de la mission.
- ✓ Budget de réalisation.
- ✓ Échéancier de paiement.

Les propositions technique et financière, contenues dans deux enveloppes séparées, seront placées dans une troisième enveloppe portant les mentions suivantes :

« Offre de service pour l'Organisation du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions, Porte Parole du Gouvernement.

A l'attention de Madame le Ministre.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

## **VIII. COUT DE REALISATION DE LA MISSION**

Le coût de l'étude est constitué d'un ensemble de charges relatives aux :

- ✓ Honoraires des experts
- ✓ Frais de déplacements (avion et locaux) des experts
- ✓ Charges des personnels d'appui (secrétariat, rapport, reproduction)
- ✓ Frais d'organisation et de tenue de l'atelier de restitution.